

La Grée Saint-Laurent

Bulletin Municipal • année 2013



La Grée Saint-Laurent



Mot du maire



Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour l'année 2014 ; que la réussite dans vos projets individuels ou collectifs, familiaux, professionnels ou sportifs soit au rendez-vous. Que chacun d'entre vous ait un emploi stable donnant des conditions matérielles satisfaisantes et permettant une intégration sociale.

J'ai une pensée pour les familles frappées par la maladie, le deuil. Je leur exprime ma sympathie.

Au plan économique, l'année 2013 aura été difficile sur le territoire communautaire, avec de grandes incertitudes sur l'avenir de GAD ; un certain nombre d'habitants de La Grée St Laurent étant salariés de cette entreprise. Nous avons été soulagés après la décision du tribunal de commerce de Rennes d'un plan de continuation de l'activité sur le site de Josselin. Néanmoins, restons vigilants : continuons d'apporter notre soutien à cet outil industriel qui reste fragile.

Au niveau communal, l'année 2013 a vu la réalisation de la numérotation des maisons sur l'ensemble du territoire ainsi que la dénomination de nouvelles rues dans le bourg. Après le grand projet d'aménagement du bourg finalisé en 2012, des travaux de voirie ont été réalisés entre St Sébastien et Le Bieux. D'autre part, un tracteur équipé d'un chargeur et d'une tondeuse a été acquis afin de faciliter le travail de l'employé communal.

Mon mandat d'élu arrive à son terme en mars prochain, aussi j'ai pris la décision de ne pas être candidat à ma propre succession ; il y a un temps pour tout, il faut savoir tourner la page après 31 années au service de la commune dont 19 à la fonction de Maire. C'est une fonction enrichissante au point de vue humain mais exigeante et usante avec de lourdes responsabilités dans une société de plus en plus procédurière. Le maire est responsable de tout (du nid de poule dans la route, des inondations comme celles que nous avons vécues dernièrement, etc...), il doit être joignable 24h sur 24 pour répondre aux appels des différents services (préfecture, gendarmerie, pompiers, concitoyens...).

J'adresse mes remerciements à mes deux adjoints qui m'ont soutenu dans la vie municipale ainsi qu'aux membres du conseil pour la confiance qu'ils m'ont accordée facilitant la réalisation de nombreux projets.

Je remercie également le personnel communal qui œuvre au sein des différents services et m'ont apporté leurs compétences.

Enfin, j'apporte mon soutien aux membres du conseil municipal sortant qui seront candidats aux prochaines élections, qui se sont investis et ont acquis de l'expérience et les compétences nécessaires à la gestion de la commune et de la communauté de communes. Je leur souhaite de réussir dans leurs projets et dans leurs engagements.

Je renouvelle mes Vœux de bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé, réussite dans vos projets.

Jean Claude LOZÉ



La Grée Saint-Laurent

Mairie

M. Lozé Jean-Claude
Permanence à la mairie le vendredi de 11h30 à 12h30

Jours et heures d'ouverture

Lundi et jeudi de 14h à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h00 à 12h00
Mairie - 10 rue de la Mairie - 56120 La Grée Saint-Laurent
Tél. 02 97 75 51 37 - Fax 02 97 75 50 51
mairielagrestlaurent@wanadoo.fr

Personnel communal

- **Martine Rault** : présente aux horaires d'ouverture de la mairie
- **Jean-Noël Julot** : présent 30h par semaine les :
 - lundi 8h30 à 12h et de 14h à 18h
 - mardi 8h30 à 12h et de 14h à 18h
 - jeudi 8h30 à 12h et de 14h à 18h
 - vendredi 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Horaires variables suivant la saison et le travail à réaliser.

- Délibérationsp2 à 10
- Situation financière communep10
- Centre Communal d'Action Socialep11
- Travaux réalisés en 2013 et projetsp12
- Urbanismep13
- Rétrospective sur les mandatsp14 et 15
- Etat-civil 2013p16
- AEPp17
- RPIp18 à 20
- Animation pour les jeunesp21
- Les associationsp22
- RPIp23
- Les festivitésp24 et 25
- Commémorationsp26
- Les associationsp27 à 30
- Concours des maisons fleuries 2013p31
- Commerces ambulants et les services à domicilep31
- Informations sur la communep32 et 33
- Informations diversesp34 à 39
- Communauté de Communesp40 à 45
- Permis de construirep46
- Les permanences au Rocher Bleu à Josselinp47
- Projet éoliensp48

Sommaire

• **Responsable de rédaction** : M. J.C. LOZÉ
 • **Conception et rédaction** : M. B. MALARD, M. T. CONQ, Mme I. BRIEND
 • **Crédit photos** : Mairie, Associations, Hélène Le Viavant, Marine Briend, Richard Moriuser, Atelier Courchinoux, Daniel Thomas, Fotolia©
 • **Création et impression** : Imprimerie Poisneuf - Josselin - 02 97 22 23 40 - 1213-019786



Séance du 15 février 2013

Absent : M. DURAND Serge, Mme BRIEND Isabelle,
Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Subventions aux associations année 2013

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du montant de chaque subvention versée aux associations en 2012, puis fait part de celles sollicitées pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2013.

- Centre Communal d'Action Sociale.....1 800,00€
- A.D.M.R. - Canton de Josselin447,20€
- Sté de Chasse Lanouée-Le Grée St Laurent (piégeurs ragondins)200,00€
- Club des Ajoncs d'Or La Grée St Laurent200,00€
- Comité FNACA - La Grée St Laurent80,00€
- Banque Alimentaire du Morbihan - Vannes76,59€
- Mémoires du Pays de Josselin La Grée St Laurent50,00€
- Ass. Prévention Routière - Vannes.....36,00€
- Centre anti-cancéreux de Rennes30,00€
- Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose - St Jean Brévelay30,00€
- C.F.A. du bâtiment - Vannes30,00€
- Amicale des Donneurs de Sang - Josselin20,00€
- Club Sportif Josselinois (section football) - Josselin15 €/enfant
- La Santé de la Famille Section Morbihannaise - Campénéac15,00€
- C.F.A. de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Vannes15,00€
- Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier St Aubin du Cormier15,00€
- Judo Club - Josselin15,00€
- Le Roncier Basket - Josselin15,00€

Monsieur le Maire précise que Mr CONQ Thierry, Président de l'Association Mémoires du Pays de Josselin, n'a pas pris part au vote concernant cette association.

Cotisation à la Société de Protection Animale de Pontivy et sa région

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis plusieurs années, la municipalité de la Grée St Laurent vote une cotisation à la Société de Protection Animale de Pontivy et sa région qui est située à Malguénac.

En contre partie, la S.P.A. assure la fonction de fourrière pour les animaux errants capturés sur la commune. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer pour la présente année. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 0,65 € par habitant pour l'année 2013 à la Société de Protection Animale de Malguénac. Cette dépense sera imputée à l'article 6281 du budget communal.

Location hangar agricole - année 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer afin de fixer le montant de la location du hangar agricole de M. Henri GOUEDO domicilié au Bourg de La Grée St Laurent pour l'année 2013.

Sachant qu'il est indispensable d'avoir un local pour ranger le matériel communal et ses outils. Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 250 € à M. Henri GOUEDO pour l'année 2013.

Indemnité de gardiennage de l'Eglise année 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gardiennage de l'église est assuré par M. Jean RONDEAU, laïc retraité, et qu'il s'avère nécessaire de lui accorder une indemnité pour le dédommager de ses frais.

Après délibération, le Conseil Municipal décide en conséquence de lui verser une indemnité annuelle de 30 € pour le gardiennage de l'église, et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2013, article 6282.

Josselin Communauté - création d'un groupement de commande pour la maintenance du parc informatique

Souhaitant accentuer les démarches de mutualisation et de rationalisation de la commande publique à l'échelle intercommunale, il est proposé la constitution d'un groupement de commande pour la maintenance du parc informatique entre Josselin Communauté et les communes membres qui souhaiteront y adhérer. Josselin Communauté sera le coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura en charge le lancement de la consultation et le choix du prestataire. Chaque commune sera responsable de l'exécution du marché en ce qui concerne ses besoins.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commande,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à lancer la consultation pour le groupement de commande,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à choisir la prestation proposant l'offre économiquement la mieux disante,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché.

Dénomination de rues dans le bourg

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour des raisons de commodité et suite à la demande d'administrés de la commune, il serait souhaitable de prévoir la dénomination de rues dans le bourg.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Considérant l'intérêt que représente la dénomination de rues pour les transporteurs, la Poste, les services d'urgences...

Après délibération et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide la dénomination de trois rues dans le bourg, à savoir : Rue de la Mairie, Rue de l'Eglise et Rue des Bois. Et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste, du cadastre, des pompiers.

Acquisition de panneaux de rues et de numéros de maisons

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dénomination de rues dans le bourg, il y a lieu de prévoir l'achat de panneaux correspondants ainsi que des numéros de maisons. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu le devis établi par la Société SELF SIGNAL siégeant 13 rue de Bray à CESSON SEVIGNE (35513) pour la somme de 2 200 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal.

- émet un avis favorable pour effectuer cette acquisition suivant le devis mentionné ci-dessus,
- cette dépense sera imputée à l'article 2157 "Matériel et outillage de voirie" du budget communal.

Questions diverses :

- Programme de voirie 2013 : le conseil municipal décide de retenir la route du Bieux à St Sébastien (chapelle) - longueur 1 080 mètres et village St Sébastien (longueur 180 mètres) - variante enrobés - et de lancer l'appel d'offres.

Séance du 25 mars 2013

Absent : M. BOULLE Bernard,
Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Approbation des comptes administratifs 2012 (Commune et Lotissement Le Gazon)

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEL Maryvonne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mr LOZE Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

<i>Section de fonctionnement</i>	
résultat reporté :	68 414,25 €
dépenses de fonctionnement :	184 296,42 €
recettes de fonctionnement :	223 565,48 €
résultat de clôture :	107 683,31 €
<i>Section d'investissement</i>	
résultat reporté :	6 683,64 €
dépenses d'investissement :	168 879,37 €
recettes d'investissement :	217 751,78 €
résultat de clôture :	55 556,05 €

COMPTE ANNEXE LOTISSEMENT LE GAZON

<i>Section de fonctionnement</i>	
résultat reporté :	0,00 €
dépenses de fonctionnement :	53 566,84 €
recettes de fonctionnement :	53 566,84 €
résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement

résultat reporté :	- 53 566,84 €
dépenses d'investissement :	0,00 €
recettes d'investissement :	53 566,84 €
résultat de clôture :	0,00 €

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation des comptes de gestion 2012 (commune et lotissement Le Gazon) dressés par M. BRETENET, receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 (Commune et Lotissement Le Gazon) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, d'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012 (Commune et Lotissement Le Gazon) ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes tant en recettes qu'en dépenses ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement - compte administratif Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir constaté :

- un excédent de la section de fonctionnement de 107 683,31 € au compte administratif 2012 du budget de la Commune, décide d'affecter la somme de 90 000 € en réserve au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et le solde de 17 683,31 € en report à nouveau au compte 002.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2013

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de fixer les taux d'imposition pour l'année 2013 tout en rappelant les taux appliqués en 2012 :

- taxe habitation :7,20 %
- taxe foncière bâtie :12,59 %
- taxe foncière non bâtie :32,21 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2013, à savoir :

- taxe d'habitation :7,20 %
- taxe foncière bâtie :12,59 %
- taxe foncière non bâtie :32,21 %

Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2013

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2013, présenté dans tous ses détails par M. BRETE- NET, receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

Vu l'équilibre de ce budget dont la balance générale est la suivante :

- DEPENSES**
- section de fonctionnement :228 258,31 €
 - section d'investissement :243 841,05 €

- RECETTES**
- section de fonctionnement :228 258,31 €
 - section d'investissement :243 841,05 €

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers de la commune pour l'année en cours ; émet un avis favorable pour voter le présent budget.

Subvention pour voyages scolaires

M. le Maire fait part de différents courriers reçus des collègues de Josselin et des écoles primaires concernant une demande de subvention pour des séjours pédagogiques et voyages scolaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer la somme de 15 € par enfant pour un séjour de 2 jours et 30 € par enfants pour un séjour d'une durée supérieure à trois jours aux familles de la commune dont les enfants sont scolarisés dans ces établissements ;

- cette somme sera versée au vue des listes fournies par les établissements concernés.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal valide la mise en place d'un abri bus suite à une demande pour le village de Villeneuve.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.
- Le Conseil Municipal décide l'achat d'un compresseur de 50 litres suite à la demande de l'employé communal.

- Proposition d'animation pour les jeunes de la commune (piscine, parc d'attraction, laser game...) lors des vacances scolaires en collaboration avec les autres communes d'Hélléan et La Croix-Hélléan.

Séance du 24 mai 2013

Absent : M. GOUEDO Xavier a donné procuration à M. DURAND Serge, Mme BRIEND Isabelle a donné procuration à Mme ROUSSEL Maryvonne,

Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Travaux de voirie - programme 2013

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que des travaux de voirie sont nécessaires sur certaines routes de la commune. Aussi, suite aux offres reçues de différentes entreprises et à l'ouverture de plis effectuée par la commission, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après, en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- émet, en conséquence, un avis favorable à l'exécution de ces travaux ;
- décide de confier ces travaux à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST - Agence Colas Ploërmel - ZA du Bois Vert - Rue Bernard Perrot - 56805 PLOËRMEL Cedex pour un montant de 45 544€ HT - TVA 19,6% soit 54 470,62 € TTC,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2013, article 231,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mise en sécurité du clocher de l'église par la SARL HEURTEBIS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que des travaux de mise en sécurité s'avèrent nécessaires dans le clocher de l'église. En effet, le plancher étant très usagé, le remplacement de celui-ci devient très urgent.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Vu le devis établi par la SARL HEURTEBIS siégeant ZA La Bourdonnaye à LANOUEE (56120), pour un montant de 787,93 € HT,

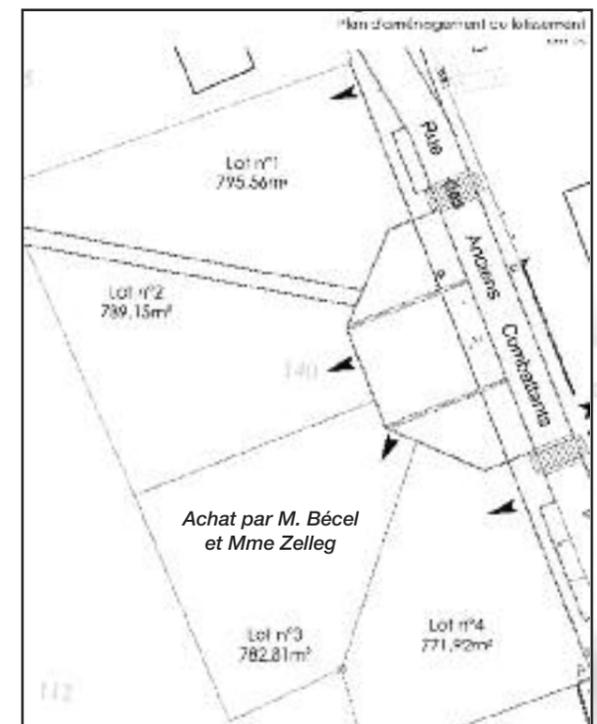
Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser ces travaux pour des raisons de sécurité notamment, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable pour effectuer la mise en sécurité du clocher de l'église suivant le devis mentionné ci-dessus, cette dépense sera imputée à l'article 231 du budget communal.

Vente d'un terrain communal dans le centre bourg à M. BECEL Sébastien et Mme ZELLEG Magali

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que M. BECEL Sébastien et Mme ZELLEG Magali, domiciliés Rue des Anciens Combattants à LA GRÉE St LAURENT (56120) ont sollicité l'achat d'un terrain communal dans le centre bourg, enregistré sous le lot n° C d'une superficie de 812 m² (ZD n° 161) provenant à l'origine de la parcelle cadastrée section ZD n° 140.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, considérant que ces personnes ont donné leur accord pour acquérir ce terrain au prix de 13 € TTC le m²,

- émet en conséquence, un avis favorable pour vendre à M. BECEL Sébastien et Mme ZELLEG Magali, le terrain lot n° C d'une contenance de 812 m² au prix de dix mille cinq cent cinquante six euros (10 556 €), frais notariés en sus,
- rappelle que le délai de construction, à partir de la date de signature de l'acte d'achat du terrain est de deux ans maximum,
- confie à Maître Jean-François BOURHIS, notaire à Josselin, la rédaction de l'acte,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.



Composition de l'assemblée délibérante de Josselin Communauté - 2014

Les règles concernant la composition du conseil communautaire ont évolué en fin d'année avec l'adoption de la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes. Ces règles s'appliqueront au moment des élections en 2014.

Le conseil communautaire s'est prononcé à ce sujet lors de sa séance du 3 avril 2013 en formulant une proposition de composition et soumet ce projet au vote des conseils municipaux des communes membres de Josselin Communauté. Le texte de loi permet de déterminer une répartition automatique des sièges fixant dans le cas de Josselin Communauté, à 30 le nombre de sièges selon cette répartition automatique (proportionnelle à la plus forte moyenne). Le bureau communautaire juge cette solution non satisfaisante, considérant qu'il faut au moins deux conseillers par commune.

Le conseil communautaire propose une augmentation de 25 % du nombre de délégués portant à 37 le nombre maximum de conseillers communautaires. Cette proposition permettant de garantir qu'il y ait au moins deux conseillers par commune. La répartition des sièges s'appuie par ailleurs sur des strates démographiques jugées pertinentes.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de composition du conseil communautaire applicable aux élections municipales de 2014, soit 2 conseillers pour les communes dont la population municipale au 1^{er} janvier 2010 est comprise entre 0 et 999 habitants, 4 conseillers pour les communes dont la population municipale au 1^{er} janvier 2010 est comprise entre 1000 et 1999 habitants, 6 conseillers pour les communes dont la population municipale au 1^{er} janvier 2010 est comprise entre 2000 et 2499 habitants et 7 conseillers pour les communes dont la population municipale au 1^{er} janvier 2010 est de 2500 habitants et plus.

Réfection de la voûte de la chapelle St Sébastien - demande de subvention au conseil général

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que des travaux de réfection de la voûte de la chapelle St Sébastien s'avèrent nécessaires et qu'il y a lieu de se prononcer pour lancer cette opération. Et la demande de subvention correspondante pouvant être allouée par les services administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Vu le devis établi par M. LE GENDRE Pierrick, artisan charpentier, domicilié à "Carenloup d'en Haut" à GUEGON (56120) pour un montant de 10 041,78€ HT,

Considérant la nécessité pour notre commune de réaliser ces travaux,

- émet un avis favorable pour l'exécution de cette opération suivant le devis mentionné ci-dessus,
- comme cette dépense sera une lourde charge financière pour la commune, sollicite de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), une subvention aussi élevée que possible,
- donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
- approuve le plan de financement tel qu'il est indiqué ci-après :

DÉPENSES H.T	10 041,78 €
RECETTES :	
subvention du Département (35%)	3 514,62 €
subvention de l'Etat - D.E.T.R. (27%)	2 711,28 €
participation de la commune	3 815,88 €

Réfection de la voûte de la chapelle St Sébastien - demande d'aide exceptionnelle de l'Etat

Le conseil municipal, sollicite une aide exceptionnelle de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.



Séance du 28 juin 2013

Absent : M. DURAND Serge, Mme BRIEND Isabelle, M. CONQ Thierry. Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la Société SEGILOG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 31 juillet 2010, un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avait été signé avec la Société SEGILOG siégeant à LA FERTE-BERNARD (72400) pour une durée de 3 ans. Celui-ci arrivant à échéance, il lui demande de bien vouloir se prononcer sur son renouvellement. En contrepartie des prestations de la Société SEGILOG, la commune s'engage à verser une rémunération :

1- Pour un total de 5 319,00 € HT sur la durée du contrat destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant comme suit :

- un versement annuel "Cession du droit d'utilisation" de 1 773,00 € HT en contrepartie :
- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

2- Pour un total de 591,00 € HT sur la durée du contrat destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant comme suit :

- un versement annuel "Maintenance, Formation" de 197,00 € HT en contrepartie :
- de l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG,
- de la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

3- En ce qui concerne le logiciel de gestion du cadastre, la commune s'engage à verser à SEGILOG la rémunération suivante :

- 90 € HT par poste et par an en contrepartie :
- de la cession du droit d'utilisation du logiciel existant,
- de l'intégration, l'assistance et la maintenance du logiciel existant,
- de l'intégration des évolutions majeures,
- de la cession du droit d'utilisation des évolutions majeures.

Les montants ci-dessus déterminés ne sont pas révisibles pendant les trois années d'application du présent contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Sachant que le contrat est déterminé pour une durée de trois ans à compter du 15 juillet 2013, émet un avis favorable pour autoriser le Maire à signer avec la Société SEGILOG le renouvellement de celui-ci aux conditions énumérées ci-dessus.

Subvention pour sept places de car réservées pour la garderie du R.P.I.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame Myriam DAHIREL, trésorière de l'OGEC d'Helléan, La Croix-Helléan et La Grée St Laurent concernant le renouvellement de la subvention pour la prise en charge de sept places non nominatives pour le transport scolaire entre les

deux écoles du RPI pour l'année scolaire 2012-2013 suite à la mise en place d'une garderie à l'école de La Croix-Helléan. Aussi, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Sachant que le coût du transport est de 861 € pour l'année pour sept places et que la prise en charge est répartie entre les trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de verser la somme de 287 € pour l'année scolaire 2012-2013. Le mandatement sera effectué au profit de l'Organisme de Gestion de l'Ecole (OGEC) de La Croix-Helléan, Helléan, La Grée St Laurent service garderie intercommunale.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013 (ou 2014, si report).

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de La Grée St Laurent fait partie de la communauté de communes "Josselin Communauté", à qui la compétence scolaire communale a été transférée.

Le conseil communautaire s'est prononcé le 7 mars 2013 sur une date d'application de la réforme de l'organisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire en septembre 2014 et une demande de dérogation auprès de la DASEN pour un report de la mise en œuvre de la réforme.

Dans le cadre d'une école privée (comme pour une école publique), les dépenses liées spécifiquement aux activités périscolaires ne sont pas une dépense obligatoire à la charge des collectivités mais relève de la libre administration de la commune.

La réforme des rythmes scolaires s'impose uniquement à l'école publique. Cependant, une volonté d'harmonisation des pratiques au niveau des territoires est clairement affichée par la direction diocésaine qui communique dans ce sens avec les chefs d'établissements.

Dans un courrier du 4 avril 2013, la directrice du RPI Helléan, La Croix-Helléan et La Grée St Laurent et la présidente de l'OGEC commun, nous informent que l'OGEC commun est dans l'incapacité de mettre en place et de financer ces nouvelles activités périscolaires. Ils souhaitent connaître les intentions de la commune à ce sujet. Pour rappel, la commune de La Grée St Laurent finance le service transport scolaire en collaboration avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas financer les activités pédagogiques complémentaires à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Propose à Josselin Communauté, en vue d'une harmonisation territoriale, de réfléchir à un transfert de compétence des activités périscolaires (à savoir les activités pédagogiques complémentaires, la garderie périscolaire et les transports

scolaires) dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de cette affaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

Révision des loyers au 1^{er} juillet 2013

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les loyers sont révisibles chaque année au 1^{er} juillet. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la révision s'effectue en fonction de la variation de l'indice de référence de loyers (I.R.L.). Le dernier indice de référence des loyers est celui du 4^{ème} trimestre 2012. Il a subi une augmentation de 1,88 % par rapport à celui du 4^{ème} trimestre 2011.

Aussi, il lui demande son avis afin d'appliquer cette augmentation ou pas sur les locations encaissées par la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de ne pas réviser les loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2013.

Schéma de mutualisation Comité de pilotage

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Josselin Communauté concernant l'élaboration du schéma de mutualisation. Lors du conseil communautaire du 30 mai 2013, il a été proposé que chaque commune désigne deux élus, afin de composer un comité de pilotage. Cette démarche, bien qu'elle soit coordonnée par la Communauté de communes, concerne les communes au premier plan et nécessite une forte implication. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Claude LOZE et M. Thierry CONQ pour siéger au comité de pilotage.

Décision modificative n° 1 budget commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget de la commune de La Grée St Laurent, Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains articles sont en dépassement. Aussi, il demande au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2013 :

- Dépenses de fonctionnement
 - Article 6573 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics+ 17 100 €
 - Article 022 - Dépenses imprévues- 17 100 €
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable pour effectuer la décision modificative énumérée ci-dessus sur le budget communal.



Séance du 20 septembre 2013

Absent : M. DURAND Serge, Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Programme Départemental pour Investissement sur la voirie communale 2014 demande de subvention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires dans le cadre du Programme Départemental pour Investissement sur la voirie communale, année 2014.

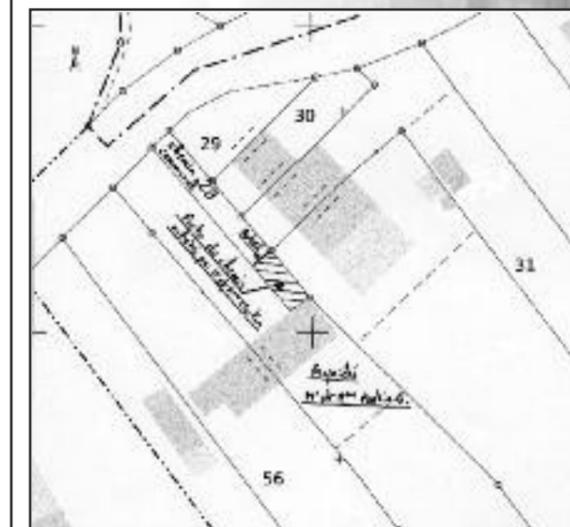
Il lui demande son avis pour l'inscription de notre commune à ce programme.

Vu le devis estimatif établi pour ce type de réfection, qui comprend le déblaiement d'accotement, le balayage de la chaussée, la couche d'accrochage, l'enrobé 0/10 et les matériaux pour calage des enrobés, s'élevant à la somme de 25 851 € HT et comprenant la voie communale La Croisière jusqu'au chemin d'exploitation n°31,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable pour l'inscription de cette route au programme départemental pour investissement sur la voirie communale, année 2014 :

- donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- sollicite la subvention sus-indiquée auprès du Conseil Général du Morbihan.

Vente d'une partie d'un chemin d'exploitation à M. & Mme MARTIN Gérard



Suite à l'occupation et la pose d'un portail et l'utilisation d'une partie du chemin d'exploitation cadastré section ZD N°28. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que M. & Mme MARTIN Gérard domiciliés à "Cranhouët" en LA GREE St LAURENT souhaiteraient acquérir une partie du chemin d'exploitation cadastré section ZD n° 28 donnant accès à leur habitation.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour vendre à M. & Mme MARTIN Gérard, une partie du chemin d'exploitation sis à "Cranhouët", cadastré section ZD n° 28 d'une superficie d'environ 40 m² au prix de 3,75 € le m². Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil confie à Maître Jean-François BOURHIS, notaire à Josselin, la rédaction de l'acte. Et donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Voirie communale en Bretagne Centrale demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme d'aide en faveur de la voirie communale dans les cantons de Bretagne Centrale. Notre commune fait partie de ce dispositif et il y a lieu de solliciter une subvention pour la modernisation de notre réseau. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu le devis estimatif établi pour ce type de réfection, qui comprend le déblaiement d'accotement, le balayage de la chaussée, la couche d'accrochage, l'enrobé 0/10 et les matériaux pour le calage des enrobés qui s'établissent comme suit :

- voie communale Les Landes jusqu'au chemin d'exploitation n°3133 138,70 € HT

Considérant que cette dépense représentera une lourde charge pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- sollicite auprès du Conseil Général du Morbihan une subvention aussi élevée que possible,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Achat d'un terrain situé Rue des Bois à La Grée St Laurent et appartenant à Mme RIEU née JOLLIVET Adrienne



Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu de l'U.D.A.F. 92, Service Protection Juridique des Maîtres, siégeant 10 bis, avenue du Général Leclerc à SAINT-CLOUD (92210) concernant une proposition de vente d'un terrain appartenant à Mme RIEU née JOLLIVET Adrienne, d'une superficie de 2 660 m², cadastré section ZD n° 75.

Sachant que le prix du m² a été évalué à 10 €, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Celui-ci, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Considérant que ce terrain est situé dans le bourg et jouxte nos logements locatifs,

Considérant que cette opération est réalisée dans le but de créer une réserve foncière permettant de redynamiser le bourg :

- émet un avis favorable pour acheter ce terrain au prix de 10 € le m² soit 26 600 €,
- les frais de bornage ou de vérification seront à la charge du vendeur,

Les frais notariés seront à la charge de la commune, confie à Maître Jean-François BOURHIS, notaire à Josselin, la rédaction de l'acte.

Et donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Décision modificative n°2 budget commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de La Grée St Laurent, Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget, certains articles n'ont pas été prévus et notamment l'article pour l'acquisition de terrains nus. Aussi, il demande au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2013 :

Dépenses d'investissement

- Article 2111 - Terrains nus+ 32 000 €
- Article 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles- 32 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour effectuer la décision modificative énumérée ci-dessus sur le budget communal.

Questions diverses :

- Lecture du courrier de M. Ménézo Yannick et Mme Danet Nathalie adressé au conseil municipal concernant les travaux en cours de réalisation le long de leur propriété en limite du chemin communal.

M. Le Maire a fait adresser en date du 14/06/13 un courrier à Mr Ménézo Yannick et Mme Danet Nathalie sur la non réalisation d'une demande d'alignement pour des travaux en cours en limite de leur propriété parcelle cadastré section ZD N° 126 et du chemin communal d'accès. La création par M. Ménézo Yannick d'une tranchée avec un décaissement important en bordure de voie sans renfort de soutènement entraîne un risque important de sécurité pour les utilisateurs de ce chemin.

En réponse, Mr Ménézo Yannick et Mme Danet Nathalie font part dans leur lettre du 08/07/13 adressé au conseil municipal de leur intention de se conformer à la réglementation et à réaliser une demande d'alignement.

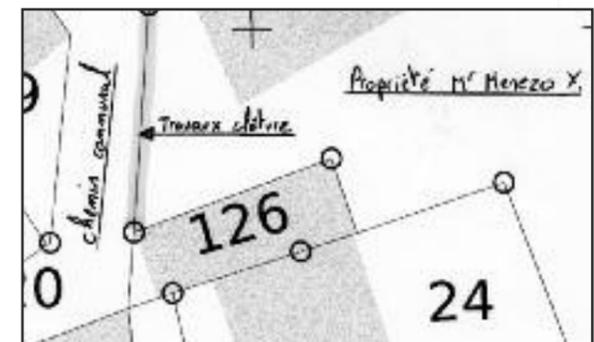
Dans cette demande il informe réaliser les travaux avant fin 2014 et sans aucun détail du projet.

Par conséquent, le conseil municipal valide l'envoi d'un cour-

rier dans lequel l'intéressé devra déposer une nouvelle demande d'alignement en précisant la hauteur du projet ainsi que les matériaux utilisés. Le Conseil Municipal demande la mise en place d'une protection le plus rapidement possible pour sécuriser et ainsi éviter tous risques de chutes sur le chantier.

Quand aux travaux, ils devront être réalisés au plus tard fin 2013. De plus, la remise en état du chemin rural ainsi que la pose des bornes seront à leur charge.

Nota : échange des courriers disponible pour lecture en mairie.



- Elagage des chemins d'exploitation et des routes communales : recenser les différents endroits et transmettre un courrier en précisant le délai de réalisation, soit le 15 mars 2014.

Séance du 9 décembre 2013

Absent : M. DURAND Serge, Mme BRIEND Isabelle, Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Installation classée - Projet de création d'un parc éolien de 16 ou 17 aérogénérateurs et d'un poste de livraison et défrichage pour l'implantation de ce parc dans le massif forestier de Lanouée - 56120 Les Forges

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan, en date du 14 octobre 2013, portant ouverture d'enquête publique, concernant une demande d'autorisation pour un parc éolien de 16 ou 17 aérogénérateurs et d'un poste de livraison présentée par la société "Les moulins du Lohan" ainsi qu'une demande d'autorisation de défrichage présentée par le "Groupement Forestier des Bois de l'Avenir" dans le massif forestier de Lanouée - 56120 LES FORGES.

Sachant que ce dossier est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu l'affichage réalisé à la Mairie ainsi que sur la partie du territoire de la commune situé à moins de 6 km du projet ; Considérant qu'aucune réclamation n'a été reçue à la Mairie ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- par 6 voix pour et une abstention, émet un avis favorable à cette demande sous réserve que les intéressés respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur.

Subvention pour onze places de car réservées pour la garderie du R.P.I.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mme DAHIREL, trésorière de l'OGEC Helléan, La Croix-Helléan et La Grée St Laurent concernant le renouvellement de la subvention pour la prise en charge de onze places non nominatives pour le transport scolaire entre les deux écoles du RPI pour l'année scolaire 2013-2014 suite à la mise en place d'une garderie à l'école de La Croix-Helléan.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Sachant que le coût du transport est de 1386 € pour onze places et que la prise en charge est répartie entre les trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- décide de verser la somme de 462 € pour l'année scolaire 2013-2014 ;
- la mandatement sera effectué au profit de l'Organisme de Gestion de l'Ecole (OGEC) de La Croix-Helléan - Helléan et La Grée St Laurent, service garderie intercommunale.

Subvention Arbre de Noël 2013

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait souhaitable de verser une subvention pour l'Arbre de Noël aux enfants de La Grée St Laurent scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.).

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 6 € par enfant de la commune scolarisé dans le R.P.I. à l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Intercommunal (A.P.E.L. du R.P.I.).

Décision modificative n° 3 budget commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget de la commune de La Grée St Laurent, Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget, certains articles n'ont pas été prévus et notamment l'article de réseaux de voirie. Aussi, il demande au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2013 :

Dépenses d'investissement

- Article 2151 - Réseaux de voirie+ 23 000 €
- Article 238 - Avances versée sur commandes d'immobilisations corporelles- 23 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour effectuer la décision modificative énumérée ci-dessus sur le budget communal.

Entente Morbihannaise du Sport Scolaire subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'aide reçue de la présidente de l'EMSS (Entente Morbihan-

naissance du Sport Scolaire), centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive qui met à la disposition des écoles primaires jusqu'à la sixième des kits de matériels sportifs leur permettant ainsi de pratiquer des activités physiques et sportives variées dans de bonnes conditions. La participation demandée est de 0,15 € par habitant. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation de 0,15 € par habitant soit 50,25 € pour contribuer à maintenir et enrichir ce matériel mis à disposition des écoles.

Questions diverses :

- Le conseil municipal émet un avis favorable pour une sortie à l'Auberge des voyageurs à Monteneuf, regroupant les enfants de La Grée St Laurent, Helléan et La Croix-Helléan. Le coût serait d'environ 300€ au prorata des enfants présents.
- Projet de révision de la carte cantonale, envoi d'un courrier à la préfecture notifiant le refus de cette carte cantonale, le secteur rural étant sacrifié. De plus aucune consultation des communes concernées n'a été réalisée.
- Demande des habitants de Goué de limiter la vitesse lors de la traversée du village, cela malgré les panneaux de limitation de vitesse existants. Demande d'intervention pour consultation du service technique de la DDEA afin de proposer des solutions.

Centre Communal d'Action Social - CCAS

• SÉANCE du samedi 6 Avril 2013

Présents : M. LOZE Jean-Claude, Mme ROUSSEL Maryvonne, M. MALARD Bertrand, Mme BRIEND Isabelle, M. GOUEDO Xavier, M. BELLEC Marcel, Mme LE VIAVANT Hélène, Mme LAFFARGUE Hélène, M. JOUAN André.
Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Approbation du compte administratif 2012

Le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEL Maryvonne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Mr LOZE Jean-Claude, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

résultat reporté :3,23 €
 dépenses de fonctionnement :1 555,13 €
 recettes de fonctionnement :2 079,03 €
 résultat de clôture :527,13 €

- 2- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du Compte de Gestion 2012 dressé par Mr BRETENET, Receveur

Le Conseil d'Administration :
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recou-

vrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes tant en recettes qu'en dépenses ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Budget Primitif pour l'année 2013

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2013.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité à voter le budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses de fonctionnement :2 327,13 €
 - recettes de fonctionnement :2 327,13 €

Il n'y a pas de section d'investissement.

Situation financière commune de La Grée Saint Laurent

Situation financière réalisée le 9/12/13 par le percepteur Mr Bretenet



La situation financière de la commune de la GREE SAINT LAURENT est saine.

Les principaux indicateurs sont au vert :

- Le coefficient d'autofinancement qui mesure la capacité de la commune à dégager une épargne annuelle pour financer ses investissements est de 0,81 (charges/produits) pour une moyenne régionale de 0,75.
- Le coefficient de rigidité est de 0,34. Il mesure le poids des charges incompressibles que sont les dépenses de personnel, les contingents obligatoires et les intérêts de la dette. La moyenne régionale est de 0,52.
- Le coefficient d'endettement est de 0,74 pour une moyenne régionale des communes de taille équivalente de 1,47, ce qui signifie que le poids de la dette ne représente que 9 mois de produits de fonctionnement.

L'augmentation des ressources fiscales provient de la progression des bases de Taxes d'Habitations, les taux restants très inférieurs aux moyennes régionales de la strate étudiée.

Les réserves financières sont équivalentes à l'endettement de la commune.



Travaux réalisés en 2013

- Réalisation du goudronnage de la route communale du village de Saint Sébastien au Bieux, ainsi que la route devant la chapelle Saint Sébastien.



- Pose d'un nouvel abri bus au centre bourg et déplacement rénovation de l'existant de l'autre coté de la route.



- Numérotation des habitations du bourg et des villages, et nomination de nouvelles rues dans le bourg.
- Rénovation, peinture, sécurisation du pont de Penros en partenariat avec la commune de Saint Malo les 3 fontaines pour la moitié.
- Réfection du premier plancher d'accès au clocher de l'église.



Travaux à réalisés en 2014

- Dans l'attente des accords de subventions impératifs avant le commencement des travaux validés par le conseil municipal. Réfection de la voûte en lambris de la chapelle Saint Sébastien, nous avons eu des difficultés à trouver des artisans intéressés pour la réalisation de devis. La nature et caractéristique du lambris existant en peuplier et de dimension spécifique avec le cintrage de la voûte ont fait décliné plusieurs artisans. De plus, le projet initial était la réfection de la partie abîmé soit la moitié de la surface avec un raccordement de jonction dans l'arrondie de la voûte. Par conséquent et à un coût équivalent le projet à été étendu à l'ensemble de la voûte avec un lambris bois rustique standard.



- Remplacement du plancher du deuxième niveau d'accès au clocher de l'église validé par le conseil municipal et dans l'attente de l'intervention du charpentier pour les travaux.



Permis de construire et déclarations préalables accordées ou en cours d'instruction au cours de l'année 2013.

Permis de construire		
23 05 2013	BÉCEL Sébastien & ZELLE Magali	Habitation Rue des Anciens Combattants
18 05 2013	GAEC DU BOIS RAUD Le Bois Raud	Construction d'une nurserie sur litière accumulée
Déclarations préalables		
08 03 2013	LAFON Pierre 6 Le Bieux	Création d'une ouverture
14 03 2013	ROBIN Pascal 29 rue de la Mairie	Bardage pignon Est en ardoises
10 08 2013	LEYS Christian La Croisière	Pose de 16 panneaux photovoltaïques
14 11 2013	DREANO Christophe 7 Péer	Division de parcelles en vue de construire
Arrêté d'alignement		
14 10 2013	MENEZO Yannick Le Bourg	Réalisation d'une clôture
02 11 2013	MALARD Bertrand Penros n° 4	Réalisation d'une rampe d'accès béton à la parcelle 113

Nota : consultation des différents permis ou déclarations disponible en mairie

3 lots sont disponibles au prix de **13€ le m²**

VENDU à M. Bécel et Mme Zelleg

Lot n°2 789.15m²
Lot n°3 782.81m²
Lot n°4 771.92m²



Rétrospective sur les mandats municipale de M. LOZE Jean Claude

- 1- Année 1983 à 1989 :** Premier mandat de conseiller municipal avec comme maire M. GLEHELLO Jean.
- 2- Année 1989 à 1995 :** Deuxième mandat de conseiller municipal avec comme maire M. GLEHELLO Jean.

3- Année 1995 à 2001 : Premier mandat de maire de la commune.

Projets et travaux réalisés :

- Travaux de réhabilitation de la décharge communale.
- Réfection de l'installation électrique des cloches de l'église.
- Agrandissement aménagement du plan d'eau au bord de la route départementale au lieu dit La Tenue Merlet.
- Adhésion de la commune au projet de la création de la communauté de communes du pays de Josselin.
- Achat du tracteur d'occasion IH 745 et d'une benne arrière pour les travaux sur la commune.
- Achat avec la commune de La Croix-Helléan d'une roto-faucheuse d'accotement.
- Réfection restauration de la toiture de l'église paroissiale.
- Travaux d'assainissement des eaux pluviales au village de La Ville Aux Anglais.
- Travaux de ravalement et changement du chauffage de la mairie.
- Réalisation d'un ensemble de bâtiments de 4 logements locatifs au centre bourg.
- Création d'un lotissement communal en sortie du bourg route d'Helléan avec 4 terrains constructibles.

4- Année 2001 à 2008 : Deuxième mandat de maire de la commune.

Projets et travaux réalisés :

- Numérisation du plan cadastral.
- Dissolution de l'association foncière de remembrement et transfert des actifs à la commune.
- Réhabilitation de la mairie et construction d'une salle à vocation culturelle.
- Mise en place de la collecte sélective sur la commune.
- Contrôle des systèmes d'assainissement autonome sur la commune.

- Bitumage des chemins d'exploitation donnant un accès direct aux habitations.
- Projet d'agrandissement extension du cimetière et réalisation d'un columbarium de 8 emplacements.
- Connexion Internet haut débit ADSL sur la commune.
- Réalisation de l'éclairage public aux abords de la mairie.
- Etude de zonage d'assainissement, l'assainissement non collectif est retenu sur la commune.

5. Année 2008 à 2014 : Troisième mandat de maire de la commune.

Projets et travaux réalisés :

- Réalisation du lotissement du gazon comprenant 6 lots.
- Etude des zones humides sur la commune.
- Restauration du tableau et du cadre du Rosaire de l'église.
- Réalisation d'un abri barbecue à proximité de la salle polyvalente.
- Elaboration de la carte communale.
- Remplacement du chauffage au fuel de l'église.
- Travaux d'aménagement du centre bourg.
- Réalisation du lotissement du centre bourg comprenant 4 lots.
- Achat d'un nouveau tracteur équipé d'un chargeur et d'une tondeuse.
- Numérotation de l'ensemble des habitations du bourg et des villages.



Nous remercions Jean-Claude LOZE pour la réalisation des différents projets ci-dessus lors de ses 3 mandats de maire avec les conseils municipaux.

Ainsi que pour son implication engagement dans la vie municipale de la commune et pour avoir défendu les projets de la commune au sein de la communauté de pays de Josselin.

Nous lui souhaitons une bonne retraite municipale, ainsi que prochainement une bonne retraite professionnelle, et de profiter de la vie et des loisirs avec son épouse, ses enfants et petits-enfants.





La Grée Saint-Laurent

Etat civil 2013

L'état civil est arrêté au 23 décembre 2013.

AEP



La Grée Saint-Laurent

• NAISSANCES

- **Le 11 janvier**Ysaline GUILLOTIN, 20 Penros
- **Le 14 avril**Kalie JEMAA, 4 Le Gazon
- **Le 12 septembre**Lohan MERCIER, 9 rue des Anciens Combattants
- **Le 20 octobre**Noann GUILLOT, 25 rue de la Mairie

Félicitations aux heureux parents

• MARIAGES

- **Le 21 mars**
Christian LEYS & Sabrina TAN, 1 La Croisière

Félicitations aux mariés

• DÉCÈS

- **Le 22 juillet**Solange LE FLOCH, veuve de Jean GLEHELLO, Le Vieux Bourg
- **Le 23 novembre**Emmanuel VINOT, Roldedan
- **Le 18 décembre**Martine TREVELO, Cranhouet

Sincères condoléances aux familles

• En 1963

- Naissances2
- Mariages2
- Décès1

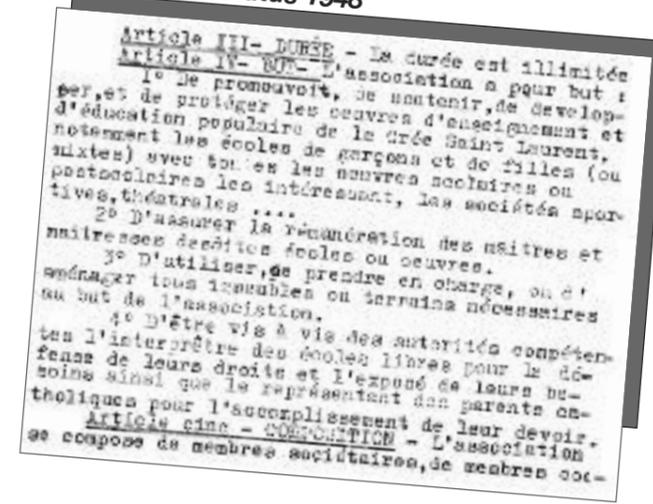
• En 1913

- Naissances10
- Mariage0
- Décès10

Comme vous le savez l'école n'a pas accueilli d'enfants en septembre dernier. L'Association d'Education Populaire (A.E.P.), qui gère les bâtiments et les terrains, se trouve avec un local inoccupé.

Mais revenons sur l'histoire de cette association : en 1948 l'association d'enseignement, d'éducation populaire, de sport et de préparation militaire pour la population de La Grée Saint Laurent a vu le jour. Son premier président fut Jean GOUEDO du bois raud.

Extrait des statuts 1948



En 2003, de nouveaux statuts ont été déposés. Elle change de titre : Association d'Education Populaire pour le développement de l'enseignement et de la culture de l'école Notre Dame de La Grée Saint Laurent.

Pendant toutes ces années, les responsables ont veillé à l'entretien des bâtiments, à la construction des extensions, à la gestion de ce patrimoine et à la gestion des locataires du logement initialement prévu pour les institutrices.

L'Association Parents d'Elèves de l'enseignement libre de La Grée Saint Laurent (A.P.E.L.) créée en 1951 ainsi que l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) qui gère le budget de fonctionnement de l'école sont venus épauler l'organisation scolaire.

Aujourd'hui, les bâtiments inoccupés poussent les responsables à trouver des solutions.

Mais avant de pouvoir faire renaitre la vie dans ces locaux, une démarche administrative auprès des cadastres doit être faite par le biais d'un notaire. Cette démarche engagée depuis plus d'un an ne se fait pas si simplement et subit le rythme du système notarial.

Déjà l'approbation d'un notaire a permis de louer à nouveau le logement vacant. Néanmoins, l'aboutissement de ce parcours pourrait avoir lieu en janvier 2014. Ensuite plusieurs possibilités seront étudiées par le bureau de l'A.E.P. qui est à l'écoute des suggestions des Laurentins.



LA répartition

Cette année, les écoles du RPI accueillent 92 élèves répartis en 4 classes :

- TPS-PS-MS et CM1-CM2 à l'école Sainte-Anne de La Croix-Helléan
- GS-CP et CE1-CE2 à l'école Saint-Samson d'Helléan

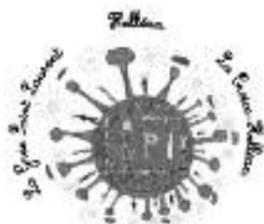


Photo groupe La Croix-Helléan



Photo groupe Helléan

Horaires et services

- Les horaires du RPI : 8h45-12h/13h45-16h45.
- La garderie du RPI (sur le site de La Croix-Helléan avec un système de navette entre les écoles) : 7h30-8h30/17h-19h.
- Le transport scolaire permet aux enfants des trois communes d'être déposés dans les écoles. Les renseignements sont à prendre à la mairie de La Croix-Helléan.
- La cantine : les deux écoles proposent un service de restauration qui se déroule dans les salles municipales

PARLEZ EN AUTOUR DE VOUS !

Les manifestations de l'année

- **Samedi 29 mars** : Bœuf Bourguignon à La Croix-Helléan (OGEC commun)
- **Samedi 17 mai** : Portes ouvertes des écoles du RPI à Helléan et La Croix-Helléan
- **Samedi 24 mai** : Exposition « Trans'Art » à La Croix-Helléan (APEL RPI)
- **Dimanche 15 juin** : Vide Grenier à Helléan (OGEC commun)
- **Dimanche 29 juin** : Kermesse du RPI à La Croix-Helléan (OGEC commun)

Organisation du personnel

Personnel enseignant

Claudie QUELLEUC	CM1- CM2 - La Croix-Helléan
Fabienne QUELARD	CE1-CE2 - Helléan
Samantha PICAUD	GS-CP - Helléan
Céline TASTARD	TPS-PS-MS le mardi - La Croix-Helléan
Marina OFFRET	TPS-PS-MS - La Croix-Helléan + Directrice des écoles du RPI
Angélique MORICE	Poste ASH - Helléan et La Croix-Helléan

Personnel non enseignant

Evelyne MICHEL	ASEM et personnels de service La Croix-Helléan
Colette VOISIN	
Stéphanie ALLAIN	
Isabelle POCARD	ASEM et personnel de service - Helléan
Michelle GUILLERME	Personnel de service - Helléan et La Croix-Helléan
Hélène CARO	Employée de vie scolaire - Helléan et La Croix-Helléan

LES PROJETS de l'année 2013-2014

Le thème retenu est « le noir et le blanc ». Les apprentissages scolaires de cette année seront liés à ce thème très riche de part la diversité des approches possibles. L'arbre de Noël et l'exposition d'art seront d'ailleurs la représentation du travail de l'année autour du « noir et blanc ».

Les écoles du réseau de Josselin travaillent cette année sur le thème de la littérature. Chaque classe va créer une œuvre littéraire au cours de l'année. Diverses activités en lien avec ce thème seront proposées aux enfants au cours des mois à venir

Les activités proposées au cours de l'année sur le RPI :

- les « mamies-lecture », une fois par semaine ou par quinzaine dans les deux écoles
- des ateliers « cuisine » au cours de l'année scolaire
- des séances de musique avec Kaline pour tous, deux fois par mois tout au long de l'année
- deux rencontres sportives avec les enfants des écoles du réseau de Josselin
- un atelier piscine pour les élèves de la GS au CE1 au 2^{ème} trimestre
- une activité nautique pour les élèves du CE2 au CM2 au 3^{ème} trimestre
- la traditionnelle sortie vélo « Voie verte » pour tous
- une sortie scolaire sera proposée aux enfants du RPI en fin d'année scolaire

UN RPI en pleine évolution sur le plan immobilier

La fin des travaux de rénovation et d'extension de l'école de La Croix-Helléan

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, les enfants peuvent bénéficier de nouveaux espaces de vie. L'école a entièrement été rénovée au cours de l'été, grâce au bénévolat. Merci aux parents, grands-parents, voisins et amis qui ont refait des cloisons, les sols, l'escalier, les peintures, les menuiseries intérieures, l'électricité...

Dès le mois de novembre 2013, le nouveau bâtiment en construction depuis le mois de juin a été ouvert aux enfants : une nouvelle classe de 60 m² pour les maternelles, un bloc sanitaire maternelles, un bloc sanitaire primaires, un préau. L'espace de vie est aujourd'hui est plus agréable, plus adapté à l'accueil des enfants et plus fonctionnel pour le plaisir de tous.



La fin des travaux d'aménagement à l'école d'Helléan...

Un bloc sanitaire de 19m² a été entièrement construit par les bénévoles au cours de l'année 2013. Cet espace, devenu indispensable, a été installé sur la nouvelle cour qui a été agrandie pour permettre aux enfants d'avoir un terrain de jeux plus grand et plus fonctionnel. Merci à tous les bénévoles qui se sont régulièrement relayés pour permettre à cet espace d'être utilisable dès la rentrée de septembre 2013.



Ramassage de vieux papiers

Cette année, nous reconduisons notre collecte de vieux papiers (journaux, annuaires, publicité...) afin de financer des activités pour les enfants du RPI. En attendant d'en avoir suffisamment, les papiers sont à déposer le vendredi après-midi sous le préau à l'école de La Croix-Helléan et les jours de classe à l'école d'Helléan. **Les paquets doivent impérativement être ficelés pour en faciliter le transport.**

Les moments forts de l'année scolaire 2012-2013

Un fil conducteur tout au long de l'année : le jardin

« Le jardin » a été thème de l'année 2012-2013 dans les écoles du RPI. A plusieurs reprises, les élèves ont pu découvrir les secrets du jardin grâce aux interventions de Virginie MERIAN, maraîchère des « Légumes du Ninian » à Helléan. Les élèves de l'école d'Helléan ont d'ailleurs pu se rendre à quelques reprises sur son lieu de travail alors que les élèves de l'école de La Croix-Helléan ont pu entretenir le jardin existant dans la cour de l'école. Plantations, arrosage, entretien, dégustations... Telles ont été les riches découvertes des enfants du RPI autour de ce thème d'année.

Les élèves du RPI se transforment en acteurs le temps d'une soirée



A l'occasion de l'arbre de Noël 2012, les élèves des écoles du RPI Helléan - La Croix-Helléan - La Grée-Saint-Laurent ont troqué leurs tabliers d'écoliers pour devenir acteurs d'une comédie musicale. Tous les talents ont été réunis pour remettre de l'ordre dans un jardin soudainement bouleversé par l'arrivée d'un épouvantail pas comme les autres... Ces fabuleux petits artistes ont ensuite été récompensés de leur prestation par l'arrivé du Père-Noël qui a distribué un livre et un paquet de bonbons à chacun d'entre eux.

Atelier crêpes

A l'occasion de la chandeleur, nos élèves se sont transformés en apprentis cuisinier... Avec l'aide et

les bons conseils de Mr et Mme TANCRAZ, crêpiers et propriétaires de l'entreprise « Kernilou », nous avons appris à faire une bonne pâte à crêpes et à utiliser les billigs. Cet atelier a été suivi d'un temps de dégustation très apprécié des petits et des grands...



Un séjour pour les enfants du RPI

Les 10 et 11 juin, tous les élèves des écoles du RPI Helléan - La Croix - La Grée se sont retrouvés pour deux jours de vie en collectivité sur le bord de mer Costarmoricain, de la PS2 au CM2.

La 1^{ère} journée a été consacrée à la découverte de la pêche à pied puis à la fabrication de paysages avec les matériaux de la mer et à la visite d'une grotte. Le deuxième jour, les enfants ont embarqué pour l'île de Bréhat à la rencontre des pirates et du patrimoine local. Deux très belles journées très riches en partage et en découvertes qui ont été très appréciées des petits et des grands.

Les mamies lectures

Chaque semaine ou quinzaine, les enfants du RPI ont pu bénéficier de l'intervention des mamies lecture dans les deux écoles. C'est un moment de partage intergénérationnel qui a été très apprécié des enfants et des adultes.



toutes les mamies qui donnent bénévolement de leur temps pour animer ce riche échange...

L'exposition d'art



Comme chaque année, les enfants ont exposé leur travail d'année autour du thème du jardin. Des plantations, des reproductions d'œuvres d'artistes « à la manière de... », des exploitations d'albums, des représentations du jardin au fil des saisons, des créations d'élèves à partir de matériaux de récupération... Voici les divers travaux que les spectateurs ont pu découvrir au cours de cette exposition qui s'est déroulée au Pré Communal à Helléan.

La voie verte

Au mois de mai, une trentaine de parents et bénévoles ont pris le temps d'accompagner les enfants du RPI pour la traditionnelle sortie vélo sur la voie verte. Après s'être réunis à la gare à Ploërmel, chaque groupe a pu apprécier la richesse des paysages sur la voie verte tout au long de la journée. Tous les groupes se sont retrouvés à l'Etang aux Ducs pour pique-niquer. Une belle journée très appréciée des enfants et des adultes.

Le fest-deiz

Dans le cadre des rencontres sportives avec les écoles catholiques du réseau de Josselin, les enfants du RPI ont participé à un fest-deiz. A cette occasion, plusieurs danses traditionnelles bretonnes ont été mises à l'honneur. Les enfants y ont participé avec beaucoup de plaisir...



En collaboration avec les communes de Helléan et La Croix-Helléan, le conseil municipal a organisé une sortie pour les plus jeunes d'entre nous.

En effet lors de la première semaine des vacances scolaire de mars nous leur proposons de passer un après-midi afin de « vivre une expérience 100% original ». « L'auberge des VOYAGEURS vous promet de l'insolite dans un esprit nature. A l'orée de la forêt de Brocéliande les charmes de l'hôtel se marient à la convivialité du jeu pour faire vibrer vos émotions... ».

www.auberge-des-voyageurs.com

Les communes prennent en charge le coût du transport.



Pour tous renseignements contacter la mairie



Les Associations

• Mémoires du Pays de Josselin

2013 a été pour l'association M.P.J. une année bien remplie. Voici quelques-unes de ses réalisations :

- **19 avril** : sortie au Fauët pour découvrir l'église Notre-Dame de Kernascléden, les chapelles Saint-Fiacre et Sainte-Barbe, les halles et le musée du Fauët. Ambiance conviviale malgré la pluie.
- **De mai à juillet l'exposition** « Petit Train du Pays de Josselin » a été présentée à Guégon, Les Forges et Josselin.
- **26 octobre** : « veillée au coin du feu en 1913 » à La Grée St Laurent.
- **11 novembre** : repas de l'association, rendez-vous incontournable pour les adhérents.
- **Préparation du centenaire de la « Grande Guerre »** dans l'objectif de rendre hommage à tous les poilus de nos communes : poursuite des recherches sur le conflit 14/18 aux archives départementales ou dans les documents de l'époque (Lys de Josselin, Le Ploërmelais...). A l'aide des renseignements collectés, l'association organisera diverses manifestations (conférences, expositions, théâtre...) à partir de 2014.



Répartis sur les différentes communes du canton, les adhérents de M.P.J. ont en commun une passion pour l'histoire et le patrimoine. Il y a beaucoup de sujets à exploiter, beaucoup de choses à découvrir voire même à redécouvrir.

Vous aussi, vous êtes intéressés par tout ce qui concerne le passé, alors, n'hésitez pas, venez rejoindre l'association.



Président :Thierry CONQ - LA GREE-ST-LAURENT - Tél 06 26 74 61 63
Secrétaire :Benoît GUILLEMIN - LES FORGES - Tél 02 97 75 30 78
Trésorier :Jean-Pierre BAUCHET - GUILLAC - Tél 02 97 74 23 08

Nous sommes à la recherche de documents ou courriers de « Poilus » (pour les photocopier) d'armes, uniformes, casques, gourdes... objets fabriqués ou sculptés dans les tranchées, ou récupérés sur les zones de combats et ramenés par un membre de votre famille.

Si vous êtes susceptibles de nous prêter des objets ou documents pour nos expositions ou lectures lors de veillées, veuillez le signaler aux contacts ci-dessus. Merci.

RPI Helléan - La Croix-Helléan - La Grée-Saint-Laurent

Jardinage



Fest-deiz

Séjour à Plouha



Remise des lots concours Gastounet



Exposition Trans'Art





Les Festivités 2013

Veillée un soir de 1913



La Grée Saint-Laurent



La Grée Saint-Laurent



Dépose du tableau du Rosaire de l'église pour une exposition « Le Morbihan en 40 œuvres » à Sainte Anne d'Auray.



Préparation du nouveau four pour le repas de la paroisse.



Passage de la madone des motards sur la commune



Repas et sortie du conseil municipal à Brocéliande



Réception du tracteur Kubota



Crèche à l'église



Opération dragon le 3/11/13 cuissons dans le four



Vœux du maire 2013





Commemoration du 8 mai 2013

Repas de Noël 2012

Les Associations



• Club des Ajoncs d'Or

Les adhérents du club se réunissent à la salle polyvalente, le premier jeudi de chaque mois pour goûter, pour jouer aux cartes, aux boules et autres jeux de société sauf les mois de juillet et août.

- **Jeudi 3 janvier** : nous avons fêté les Rois dans une bonne ambiance.
- **Dimanche 6 janvier** : une messe a été célébrée pour honorer nos défunts du club.
- **Jeudi 7 mars** : le bureau reste inchangé suite à l'assemblée générale.
- **Jeudi 18 avril** : congrès des présidents du CLARPA à Pluméliau.
- **Vendredi 24 mai** : près de deux cent personnes se sont retrouvées au centre culturel de Josselin pour le repas interclubs, organisé par Les Forges.
- **Mardi 25 juin** : les trois clubs, La Croix-Helléan, Guillac et La Grée sont sortis en voyage avec M. Jacky Gautier voir Les machines de l'Île à Nantes. Le matin croisière promenade sur l'Erde en découvrant la plus belle avenue de Nantes, jalonnée d'une vingtaine de folies et châteaux. Et l'après-midi découverte des machines de l'Île carrousel des mondes marins, la galerie des terrasses de l'atelier de la branche prototype et la marche du grand éléphant. Nous avons eu une belle journée ensoleillée.
- **Vendredi 4 octobre** : congrès des présidents du CLARPA à Radenac.



Commemoration du 11 novembre 2013

SEMAINE BLEUE GERONTOLOGIQUE

- **Mercredi 9 octobre** : préparation de la salle du centre culturel le matin pour le spectacle musical « La magie du cabaret » l'après-midi animé par le groupe Oasis. Réservé aux résidents des structures d'hébergements du territoire puis un goûter leur a été servi et retour à l'hôpital ou autres.
- **Vendredi 11 octobre** : Repas dansant animé par M. Serge Briand « Potée Bretonne » organisé par l'interclubs.
- **Lundi 14 octobre** : Cinéma Le Beaumanoir « La grande boucle » pour les retraités et les patients de l'hôpital. Un grand merci pour tous les bénévoles qui se sont occupés de la préparation de la salle et poussés les fauteuils roulants.
- **Jeudi 7 novembre** : Mme Cindy Broussais de Josselin Communauté est venue à la salle pour une animation sur le tri des déchets et compostage.
- **Vendredi 13 décembre** : Loto interclubs à la salle polyvalente.
- **Samedi 14 décembre** : Nous terminons l'année par le repas de Noël.

PRÉVISIONS 2014

Lotos interclubs

- Mercredi 15 janvier :La Croix-Helléan
- Vendredi 14 février :Josselin
- Mercredi 12 mars :Cruguel
- Mercredi 9 avril :Guégon
- Vendredi 16 mai :Guillac

Les bals

- 2 févrierLes Forges
- 9 févrierLanouée
- 2 marsCruguel
- 15 juinLanouée
- 3 aoûtLes Forges
- 7 septembreCruguel
- 26 octobreLanouée

Nous souhaitons à tous une bonne année 2014, tous nos vœux de santé, joie, bonheur et réalisation de tous vos souhaits.





La Grée Saint-Laurent



La Grée Saint-Laurent

• AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE JOSSELIN ET DES ENVIRONS

Donner son sang, ça a du sens !

Mobiliser la population autour du don de sang est essentiel. En effet, plus de 650 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins de 34 000 patients en Bretagne...

Pour répondre à ces besoins, dont l'augmentation constante est due principalement à l'allongement de l'espérance de vie et au développement des techniques médicales, l'Etablissement Français du Sang Bretagne fait appel à tous, futurs donateurs et donateurs réguliers.

Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable !

Pour donner son sang, il faut :

- être en bonne santé et répondre aux conditions d'aptitude au don,
- être âgé de 18 à 70 ans révolus,
- se munir d'une pièce d'identité pour un premier don en Bretagne.

Prochaines collectes 2014 :

- **Lundi 20 janvier, de 15h à 19h, centre culturel l'Ecusson à Josselin,**
- **Samedi 22 mars, de 8h30 à 12h30, salle Yves du Halgouët à Guégon,**
- **Jeudi 22 mai, de 15h à 19h, centre culturel l'Ecusson à Josselin.**

De manière générale, pour connaître les dates et heures des collectes organisées dans votre secteur, rendez vous sur www.dondusang.net, rubrique « où donner ? ».

Pour toute question sur le don*, sur une collecte, envoyez un mail à bretagne@efs.sante.fr

**Toutes les questions à caractère médical seront traitées par un médecin de l'EFS*



• Société de chasse Lanouée/La Grée St Laurent

Voici l'année 2013 qui prend fin, et déjà un grand pas vers 2014. L'occasion nous est donnée de présenter le bilan de nos activités de l'année écoulée et de présenter celle à venir. La saison 2013/2014 à cette époque est déjà bien commencée.

Elle ressemble de très près à la saison précédente avec toute fois une augmentation de nos adhérents. Ce qui est très bien. Depuis l'ouverture le 15 septembre dernier, les prélèvements de gibier ont été très difficiles. Jusqu'à la mi-octobre, de part les très grandes surfaces de maïs, cela permet au gibier d'être préservé et de bien se défendre. Concernant les prélèvements, soumis au plan de chasse, qui ont été réalisés, une biche le 21 septembre, 4 chevreuils et un sanglier de 88 kg. Quand au lièvre, 26 ont été attribués, dont 13 sont réalisés sur 3 demandés qui lui était consigné. Le renard lui est très présent en grand nombre sur le territoire, 30 sujets ont été prélevés en battue depuis le 17 août. Cela va sans dire que je tiens tout particulièrement à remercier l'assiduité de certains de nos adhérents, ainsi que les personnes agréées à piéger les ragondins, entre autre, tout au long de l'année. Sur ces quelques mots, je vous invite à prendre date dès à présent de nos prochaines manifestations ;

- **1^{er} mars 2014 :** notre traditionnel repas de fin de saison qui sera suivi d'une soirée dansante ouvert à tous, sur réservation bien entendu, auprès des membres du bureau ou dans les commerces de Lanouée. Soyez les bienvenues.
- **1^{er} juin 2014 :** à l'étang communal de Lanouée, route du Cambout pour un lâcher de truites. Avis aux passionnés de pêche. Ouvert à tous.
- **6 juillet 2014 :** assemblée générale qui aura lieu à la salle du club à Lanouée.



Pour conclure, l'assemblée des membres du bureau de la société de chasse, se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux d'une bonne et heureuse année ainsi qu'à toute votre famille.

Le Président, JEHANNO Philippe



Tarifs locations salle polyvalente

	Commune	Hors commune
Caution (particulier et association)	350€	350€
Vin d'honneur	40€	60€
Repas journée	120€	180€
Repas midi ou soir	80€	120€
Réunion (demi journée)	45€	70€
Réunion (journée)	80€	120€
Chauffage du 01/11 au 30/04	40€	40€
Associations	gratuit	
Location sonorisation	caution : 300€	50€ + caution : 300€
Location sonorisation association	gratuit + caution 300€	

PS : la salle est mise à disposition gratuitement pour les rassemblements familiaux suite à des obsèques sur la commune.

- 1^{er} Prix : **RONDEAU Monique** (Goué)
- 2^{ème} Prix : **RONDEAU Thérèse** (Le Bieux)
- 3^{ème} Prix : **BREHELIN Marie-Paule** (La Croisière)
- 4^{ème} Prix : **RONDEAU Henriette** (Bourg)
- 5^{ème} Prix : **LE GENTIL Yvette**, (La Ville aux Anglais)
- 6^{ème} Prix : **JOUAN Geneviève** (La Croisière)
- 7^{ème} Prix : **PITOT Yveline** (La Ville aux Anglais)
- 8^{ème} Prix : **LE TEXIER Audrey** (21 rue de l'Eglise)
- 9^{ème} Prix : **LE QUITTE Régine** (Penros)
- 10^{ème} Prix : **MAHIEUX Thérèse** (Le Vieux Bourg)



Maisons fleuries 2012

Nous rappelons que les prix ne sont remis qu'aux personnes présentes lors de la cérémonie des Vœux.

Commerces ambulants

• Les commerces ambulants et les services à domicile

Suite au recensement réalisé en partenariat avec les mairies et le relais gérontologique du Pays de Josselin, vous trouverez ci-dessous un tableau regroupant les informations concernant notre commune.

COMMERCE	JOUR
• Boulangerie de Taupont Tél. 02 97 93 53 90	mardi, vendredi
• Viveco, alimentation générale de Néant/Yvel (épicerie ambulante) Tél. 02 97 93 03 91	à la demande
• Vêtements et retouches GASTARD Tél. 02 97 75 47 96	à la demande
• ADMR, portage de repas et services à domicile Tél. 02 97 73 94 23	tous les jours
• PIVETEAU Fabrice, CESU, service à la personne (jardinage, gros ménage, livraison courses...) Tél. 06 18 90 06 75	à la demande
• Boucher Loyat Tél. 02 97 93 05 41	mardi

• Liste des Associations (présidents)

- FNACA	GOUEDO René	Le Bois Raud
- AEP	GOUEDO René	Le Bois Raud
- Association Artistique et Culturelle	GICQUELLO Dominique	St Sébastien
- Le Club des Ajoncs d'Or	LE VIAVANT Hélène	Bourg
- Association Chapelle St Sébastien	RONDEAU Bernard	Goué
- Association parents d'élèves du RPI	MERIAN Jérôme	Le Helleuc/Helléan
- Société de chasse Lanouée/La Grée Saint-Laurent	JEHANNO Philippe	La Ville Hervieux/Lanouée
- Mémoire du Pays de Josselin	CONQ Thierry	Bourg



La Grée Saint-Laurent



La Grée Saint-Laurent

Une vidéo a été réalisée et est disponible auprès de Thierry Conq.

• Carte nationale d'identité

- Validité : 15 ans
- Détail moyen d'obtention : 3 semaines
- **Pièces à fournir :**
 - 2 photos d'identité récentes aux normes en vigueur 35mm x 45mm, noir et blanc ou couleur (ne pas les découper, prises de face, rien sur la tête, pas de lunettes)
 - 1 copie de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
 - 1 justificatif de domicile récent : facture SAUR, EDF, téléphone, avis d'imposition ou non imposition.
- Pour les enfants majeurs, en cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents :
 - 1 pièce justificative du domicile de la personne qui vous héberge
 - 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre
- L'ancienne carte d'identité si renouvellement. En cas de non-présentation à l'ancienne. Carte sécurisée lors de son renouvellement, un droit de timbre de 25€ est demandé.
- Livret de famille (obligatoire pour les mineurs)
- Connaitre la taille
- Personne veuve : fournir un bulletin de décès ou acte de décès ou livret de famille
- Enfant dont les parents sont divorcés ou séparés de corps : fournir les photocopies de jugement.

La demande se complète à la mairie. La présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature.

Pour les mineurs, la présence du représentant légal est requise (signature).

La prise d'empreinte est obligatoire à partir de 13 ans et l'enfant peut signer à partir de 7 ans.

• Passeport biométrique

RAPPEL : la préfecture du Morbihan signale les mairies habilitées à recevoir les demandes de passeports biométriques :
 Ploërmel : uniquement sur rendez-vous au 02 97 73 20 73, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h30. Toutes les pièces doivent être des **ORIGINAUX**.

• Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Se munir du livret de famille. Le recensement est une démarche qui permet :

- de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

• Cours particuliers Mandarin (Chinois) ou anglais

Voulez-vous apprendre une langue étrangère ? Cours particuliers ou en groupe pour la conversation en Anglais ou en Mandarin (Chinois), et ou cours phonétiques.

Pour plus d'information, merci de contacter Sabrina: village de La Croisière La Grée Saint Laurent par email sab-tan@hotmail.com

• Musée du vélo

Dans le centre bourg, un musée privé du vélo-cyclomoteur est visitable.
 Site internet : <http://petebikemusee.LagreesaintLaurent.ifrance.com>

• Quelques numéros utiles

SAMU : en cas de détresse grave ou d'urgence absolue, appelez le 15 pour demander la conduite à tenir.

POMPIERS : composer le 18

GENDARMERIE : composer le 17 ou appeler la gendarmerie de Josselin au 02 97 22 20 26

• Assistante maternelle La Grée Saint-Laurent

- Mme MARTIN Maryse - Cranhouet
Tél. 02 97 75 52 40
- Mme GUIOT Laëticia
N°2 lotissement du Gazon



• VEILLÉE AU COIN DU FEU EN 1913

Le 26 octobre dernier a eu lieu une veillée organisée par Mémoires du Pays de Josselin. Les acteurs du patrimoine gourmand de l'été 2012 se sont rencontrés dès le printemps afin d'évoquer le projet d'une suite sous la forme d'une veillée. L'histoire se déroule il y a 100 ans.



Plusieurs rencontres ont permis d'écrire les textes autour des journaux de l'époque. Puis, les répétitions ont favorisé les retrouvailles de l'ensemble des acteurs volontaires et de quelques nouveaux. Ce fut l'occasion de ressortir les costumes d'époque. Ainsi les lavandières, la bonne du curé, la maîtresse d'école et le facteur se sont retrouvés au coin du feu. Robert, le facteur, a lu à tout le monde les nouvelles « fraîches ». La maîtresse a aidé à répondre au courrier du fils de la famille accueillante qui faisait son service militaire à Lorient. Tout le monde en a profité pour lui transmettre un petit mot. Aussi, comme lors des veillées d'autrefois, des histoires et des chants ont égaillé la soirée. A l'issue de cette manifestation, les acteurs et le public ont été invités au pot de l'amitié.

Un grand merci à tous les acteurs pour leur implication dans ce projet. Merci également à toutes les « petites mains » qui ont permis d'organiser cette soirée.

A suivre....



• Quelques consignes utiles •

• **Élagage**

Les arbres situés en bordure des voies communales et rurales doivent être élagués régulièrement, afin de faciliter le passage des engins agricoles, cars scolaires, camions, etc... Ainsi tout désagrément sera évité.

• **Détérioration des fossés par malveillance**

Chaque fois qu'un fossé sera rebouché par négligence ou malveillance dans les années qui suivent la réfection de ceux-ci, la remise en état sera facturée au responsable de la détérioration.

• **Chemin d'exploitation ou rural**

Il est formellement interdit de s'accaparer, d'empêcher un accès, clôturer, grillager ou faire du stockage sur un chemin d'exploitation ou rural. Ils appartiennent à la commune et permettent l'accès aux parcelles attenantes.

• **Busage communal**

La commune aide et contrôle la pose des buses dans les fossés pour accès aux terrains ou habitations. L'achat de celles-ci et son recouvrement sera à la charge du propriétaire du terrain.

• **Poubelle**

Le déplacement, la suppression, ou le rajout de poubelle doit se faire avec une demande préalable à la Communauté de Communes de Josselin qui en a la responsabilité et la gestion.

• **Emploi du feu (ext. arrêté préfectoral du 10/06/2009)**

Brûlage de végétaux coupés et entassés,
Le brûlage de végétaux coupés et entassés, dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes ou dans les terrains situés à moins de 200m de ces formations sont :

- autorisés du 1^{er} novembre au dernier jour de février, sauf si l'avis du SDIS est défavorable. Des mesures de sécurité sont à respecter : vent <40km/h en moyenne, ceinture les emplacements des foyers d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée (5m

minimum), surveiller le feu en permanence et s'équiper de moyens d'extinction, procéder à l'extinction totale du feu par noyage en fin d'opération.

- autorisés entre le 1^{er} mars et le 30 juin et entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre, sauf si l'avis du SDIS est défavorable, **après déclaration à la mairie** du lieu d'incinération au moins 3 jours avant celle-ci et après consultation de l'avis SDIS diffusé quotidiennement sur le site internet du SDIS : www.sdis56.fr.
Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ou des déchets de jardin (même à l'aide d'un incinérateur individuel) est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental).

• **Divagation des chiens**

La divagation des chiens est interdite sur la voie publique dans toute la commune. Les propriétaires sont d'ailleurs responsables des accidents de toute nature que leurs chiens peuvent causer même lorsque l'animal est égaré ou échappé. Nous demandons à chacun de faire preuve d'un peu de civisme, d'autant plus que les propriétaires d'animaux en divagation risquent de fortes amendes.

• **Chiens dangereux**

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de première et deuxième catégorie doit procéder à la déclaration de son animal en mairie, sous peine de contravention.

• **Lutte contre le bruit**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

• **Destruction des chardons**

Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Cette opération devra être faite durant le printemps et l'été et être terminée au plus tard avant la floraison.

• **Désherbage chimique**

Depuis le 1^{er} février 2008, de nouveaux arrêtés préfectoraux spécifiques à la Bretagne renforcent les dispositions des arrêtés d'avril 2005 : « l'application de tout produit phytosanitaire est interdite toute l'année à moins de 5m d'un cours d'eau, canal ou point d'eau et à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, avec ou sans eau. Aucune application ne doit être réalisée sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout ». (3ml de glyphosate polluant 10km de cours d'eau ou fossé).

Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et de 2 ans d'emprisonnement. Arrêté préfectoral consultable sur internet :

<http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

• **Limitation de vitesse**

Lors de la traversée de village sur la commune la vitesse est limitée à 50km/heure.

ATTENTION dans le bourg priorité à droite et limitation 30km/heure.

■ **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est ouverte aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Prêt de plus de 300 livres en tous genres, celui-ci est gratuit.

Venez nombreux parents et enfants.

■ **TARIFS PHOTOCOPIES Produits souricide-raticide**

- A4 (format 21 x 29,7cm)0,20€
- A3 (format 42 x 29,7cm)0,40€
- A4 (recto/verso).....0,40€

Souricide-raticide (2,10€ le kg) disponible en mairie.

■ **TARIFS DES CONCESSIONS au columbarium**

Le columbarium est situé dans l'enceinte du cimetière communal. Huit emplacements cinéraires individuels sont disponibles. Le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs :

- pour 10 ans200€
- pour 20 ans400€
- pour 30 ans600€
- pour 40 ans800€
- pour 50 ans1000€

Prix des concessions pour le cimetière 107€ les 2,30m² (cinquantenaire).



La Grée Saint-Laurent



La Grée Saint-Laurent

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **OBLIGATOIRE**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.



Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Pôle Fruitiier de Bretagne
Conservation, Études et Valorisation

Les fruits, une richesse patrimoniale bretonne.

Initié en 2009 par l'association Les Mordus de la Pomme, le Pôle Fruitiier de Bretagne a été créé fin 2011. Le projet, porté par la CODI (Communauté de Communes de Dinan), est financé par la Région Bretagne, la CODI, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan et l'association CŒUR Emeraude (porteuse du projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude).

Le Pôle Fruitiier de Bretagne a 4 missions essentielles :

- L'inventaire des variétés fruitières patrimoniales
- La conservation des variétés patrimoniales
- L'étude des caractéristiques des variétés
- La valorisation économique et pédagogique des variétés fruitières bretonnes

Le Pôle Fruitiier de Bretagne œuvre aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Bretagne et a pour vocation à fédérer les acteurs bretons de la filière fruitière (associations, professionnels, laboratoires...) et de sensibiliser le grand public à la richesse fruitière bretonne et à la disparition des vergers.

Aujourd'hui, devenus invisibles pour beaucoup, les arbres fruitiers de Bretagne sont en danger. Présents dans les haies, ils ont parfois disparu lors des remembrements. Beaucoup de vergers ont également disparu avec l'urbanisation.

La diversité fruitière bretonne, estimée à 6000 variétés, représente un potentiel important dans la réponse aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, résistance aux maladies...) et nous avons tous un rôle à jouer.

Si vous possédez un verger ou un vieil arbre fruitier chez vous, une variété locale ancienne peut s'y trouver. Dans ce cas, un geste simple peut permettre de sauvegarder une variété de la disparition : prévenez-nous ! Nous pourrions, au besoin, récolter un greffon qui permettra de sauvegarder ce patrimoine génétique pour les générations futures.

Renseignements :
Guillaume LEPETIT - Pôle Fruitiier de Bretagne
Maison de la Rance - Quai Talard - Port de Dinan
22100 LANVALLAY
02 96 87 73 42 - www.polefruitierbretagne.fr

• ADMR

L'association ADMR du canton de Josselin obtient la certification de l'AFNOR

En 2012, l'ADMR du canton de Josselin a répondu aux besoins de 4 personnes sur la commune de La Grée St Laurent. L'association compte 65 salariées dont 1 résidant et intervenant sur la commune de La Grée St Laurent.



L'aide à domicile prépare la soupe de légumes

L'association intervient à domicile chez les personnes âgées ou handicapées, les familles avec enfants et chez tout public pour des activités de ménage, repassage, et livraison de repas à domicile. Les aides à domicile assurent également les sorties (chèques Sortir Plus, les courses des clients... Elles peuvent assurer la garde de malades, de jour comme de nuit, remplacer les aidants durant leurs absences... Devis gratuit.

Certaines prestations peuvent être aidées dans le cadre des aides aux personnes âgées (APA, Aide Sociale, PCH, Onco Vannes, Mutuelles...), selon le degré de dépendance et le niveau des ressources. Pour la garde d'enfants à domicile, l'association dispose d'intervenantes qualifiées qui peuvent intervenir à des horaires atypiques, hors des horaires d'ouverture des garderies ou des assistantes maternelles. Consulter l'espace autonomie seniors au CCAS de Josselin (Mme Catherine PAPION), établissements de santé, les mutuelles, la MSA, la CAF. La particularité et la force de notre mouvement associatif c'est la présence de référents locaux, à l'écoute des personnes. Madeleine SEROUX responsable locale assure la liaison avec le secrétariat de l'association basé à Josselin. Elle se déplace à domicile pour aider les personnes et les familles à trouver avec elles, la formule la mieux adaptée, aider aux démarches administratives, réaliser l'évaluation des besoins, mettre en place l'intervention et en assurer le suivi. D'autres bénévoles de l'association sont aussi amenés à visiter les clients notamment dans le cadre de l'enquête de satisfaction annuelle (Georgette DERVAL et Simone NICOLAS). Notre association a été certifiée NF Services « Services aux personnes à domicile » en février 2012. Tous nos tarifs sont fournis avant crédit ou réduction d'impôt, possible sur nos prestations.

CONTACTS

Madeleine SEROUX - 02 97 93 59 21.
Bureau de l'ADMR à Josselin - 02 97 73 94 23 - admr.josselin@wanadoo.fr
Le Rocher Bleu - 21, bis rue St Jacques - 56120 JOSSELIN



L'entretien du jardin et des espaces verts

Votre commune fleurit ses espaces verts, ses monuments et bâtiments, ses parterres et améliore son environnement en faisant attention à ses pratiques, en particulier celles qui préservent la qualité de l'eau.

De votre côté, vous participez au fleurissement et à l'embellissement de votre propriété mais de quelle façon ? Pour cela, vous aussi en tant que particulier, vous pouvez mettre en place ces quelques conseils.

Il ne faut rien lâcher, la vigilance doit être extrême et les traitements pour les jardins sont en première ligne. La dimension environnementale et le jardinage sont indissociables.

Que puis-je faire dans mon jardin ?

- **Respecter la réglementation** : ne pas désherber les fossés, les caniveaux et autres points d'eau qui pourraient polluer l'eau qui coule vers les rivières.
- **Choisir des variétés** de fleurs non gourmandes en engrais et en eau.
- **Recycler ses déchets verts** : Broyage, paillage, compostage. Le broyage permet de limiter les allées-venues à la dé-

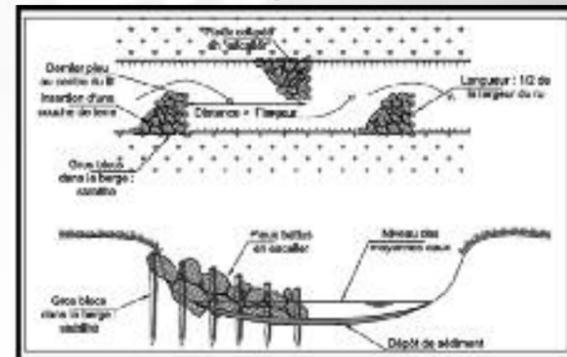
chetterie et cela permet alors de pailler les parterres de fleurs. Le paillage permet à la fois de réduire l'apparition des herbes indésirables mais aussi de diminuer les arrosages, parfois même le résultat est très esthétique.

Le compostage permet de réduire le volume des ordures ménagères mais aussi de fabriquer son propre engrais naturel plus écologique et moins onéreux.

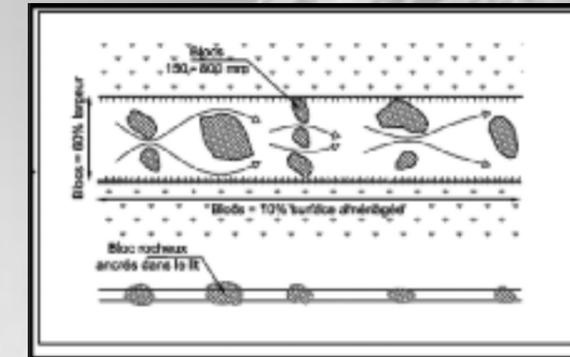
- **Faire attention à sa consommation d'eau** : récupération de l'eau de pluie, technique d'irrigation, choix du moment d'arrosage. Il est préférable d'arroser tôt le matin ou tard en soirée, en pleine journée, le soleil évapore l'eau rapidement et la plante ne peut donc pas bénéficier de l'eau.
- Laisser un peu de place à la nature : accueil des animaux et des plantes auxiliaires au jardin, pour **favoriser la biodiversité**.

Voici des exemples de travaux qui seront réalisés :

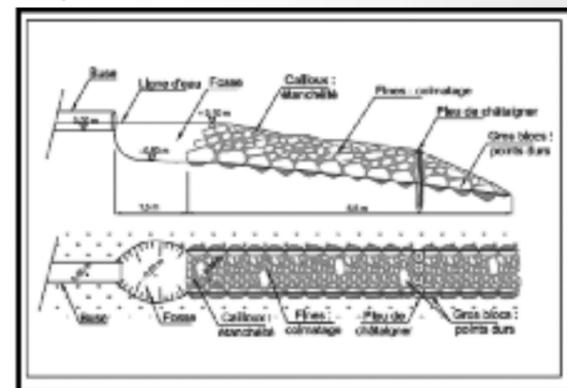
Epis en pierre : diversifier l'écoulement et forcer le reméandrage du cours d'eau



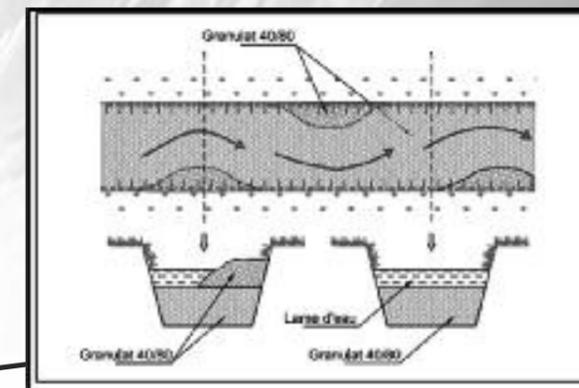
Bloc en épars : diversifier les écoulements et créer des habitats pour la faune du cours d'eau



Rampe en enrochement : faciliter la remontée des poissons vers les sources



Recharge en plein : remonter la ligne d'eau pour reconnecter le cours d'eau aux zones humides



Contrat territorial milieux aquatiques du Ninian-Léverin et de ses affluents

« Début des travaux fin de l'été 2014 »

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust lance en 2014 la première tranche de travaux sur les cours d'eau du Ninian et du Léverin.

Pendant 5 ans différents travaux seront réalisés sur les cours d'eau du bassin versant du Ninian-Léverin.

Tous ces travaux auront pour but d'atteindre plusieurs objectifs :

Augmenter le pouvoir d'autoépuration du cours d'eau en diversifiant son écoulement, recréer des habitats pour les poissons et des zones de frayères, améliorer les débits d'été, limiter l'érosion du lit de la rivière, reconnecter les zones humides avec le cours d'eau et enfin assurer la continuité écologique pour que les poissons (Truite Fario) puissent franchir certains obstacles sans difficultés.

Une équipe de forestiers réalisera des coupes en têtard sur les saules et enlèvera ou coupera les arbres tombés dans le cours d'eau lorsque cela sera nécessaire.

Tous ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Général du Morbihan, des côtes d'Armor et le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (communes).



Réglementation législation sur les mobiles homes

Le mobil home ou résidence mobile de loisir est défini ainsi : « Les véhicules terrestres habitables qui sont destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir, qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler. »

Il est interdit d'installer un mobil home sur un terrain privé, que ce soit son propre jardin ou terrain d'autrui.

En effet, la loi n'autorise l'installation des mobiles homes que :

- Dans les terrains de camping,
- Dans les parcs résidentiels de loisir, aménagés à cet effet,
- Villages de vacances classés en hébergement léger.

Planter un mobil home sur un terrain privé nécessite impérativement un permis de construire avec une autorisation, dérogation exceptionnelle temporaire de la mairie ou préfectorale. Si accord de la demande de permis de construire le mobil home devient alors assujéti à la taxe d'habitation et l'assainissement de celui-ci doit être aux normes.

Réglementation sur les piscines hors sol

L'installation d'une piscine hors sol démontable d'une surface de bassin supérieur à 10m² et d'une hauteur de parois supérieur à 1m pendant une durée supérieure à 3 mois sur un terrain privé nécessite impérativement une demande de déclaration préalable auprès de la mairie.



Brève SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a commencé à réaliser les contrôles dit « périodiques » ou « de bon fonctionnement » auprès des propriétaires concernés. Ce contrôle est obligatoire et non facturé. Il a pour but de vérifier le bon fonctionnement des installations et de conseiller les propriétaires pour l'entretien ou la modernisation de leur installation. La périodicité du contrôle est de 6 ans après le contrôle initial. Certains habitants recevront donc prochainement un courrier de prise de rendez-vous pour le contrôle.

Les déchets : quelques chiffres pour mieux comprendre l'intérêt économique d'un bon tri

La Communauté de commune gère les déchets des ménages collectés en bacs (jaunes ou verts) et déposés à la déchèterie.

Une fois collectés les déchets représentent une dépense ou une recette suivant leur nature. En déchèterie, la ferraille, les cartons et le verre sont revendus. Les déchets électroniques, l'électroménager, les ampoules ou les pneus par exemple sont repris gratuitement. Tout le reste et principalement les encombrants ou les déchets verts font l'objet d'une facturation par les entreprises qui les prennent en charge. Globalement, les dépenses sont supérieures à la valeur des produits revendus.

Pour ce qui est des ordures ménagères (poubelles vertes), une fois collectés par les agents de Josselin Communauté, les déchets sont incinérés à Pontivy. Cette incinération est facturée 95€/tonne.

Enfin, les déchets recyclables (poubelles jaunes) représentent à la fois une dépense pour leur collecte et une recette lors de la revente. La politique de rachat est coordonnée par le SITCOM-MI. Le prix peut varier suivant la nature des matériaux, les contrats, le cours des matières.

Ces trois recettes dégagées par ces trois flux de déchets ne couvrent pas l'ensemble des dépenses. Le complément est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Comment participer individuellement à la maîtrise des coûts ?

Partant du principe que tout déchet a un coût, une bonne partie de la maîtrise des dépenses passe par la maîtrise des volumes et la bonne gestion des déchets suivant leur nature. A l'échelle individuelle les leviers d'économie sont réels pour que la facture globale n'augmente pas. Lorsqu'on le peut, le compostage et le paillage sont deux solutions très efficaces pour gérer les déchets verts et/ou organiques. Le respect des consignes de tri (bacs jaunes) est également capital et ce pour deux raisons. Tout d'abord, un déchet bien trié est valorisé, c'est-à-dire revendu pour être réutilisé. Mais surtout, c'est une dépense que nous ne faisons pas. Tout déchet potentiellement valorisable mais mis dans la poubelle d'ordures ménagère sera incinéré, moyennant une prestation payante au lieu de créer une recette.

Il est également important d'avoir conscience des conséquences des erreurs de tri. Lorsque trop de déchets non recyclables (ordures ménagères, verre, ferraille etc...) sont trouvés dans un bac jaune celui-ci n'est pas collecté car il contaminerait l'ensemble de la collecte du jour. Il est donc laissé sur place et fermé par un adhésif mentionnant « erreur de tri ». Il sera ensuite collecté avec les ordures ménagères et l'ensemble sera incinéré au lieu d'être valorisé. Les efforts réalisés seront perdus pour tout le monde. Il est donc primordial de bien respecter les consignes de tri. Des illustrations des déchets recyclables sont collées sur la plupart des bacs jaunes pour aider au tri. D'autre part, un mémo tri vient d'être édité et est distribué par l'ambassadrice du tri en porte en porte. Il est disponible à Josselin Communauté.

Pour toute information, contacter Josselin Communauté au 02 97 22 24 90.

Je m'engage pour la réduction des déchets !

HORAIRE	PÉRIODE HIVERNALE Du 1er novembre au 28 février		PÉRIODE ESTIVALE Du 1er mars au 31 octobre	
	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30
MARDI	Fermé	14h00 - 17h00	Fermé	14h00 - 18h30
MERCREDI	Fermé	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30
JEUDI	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
VENDREDI	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30
SAMEDI	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30

La Ville Meno - 56800 GUILLAC
Tel : 02 97 74 22 74

Comment y aller ?

Prendre la RN24, puis la sortie Guillac. Prendre ensuite la direction Guillac, puis celle de La Ville Meno.



A la DECHETTERIE

Objets Encombrants

Déchets verts

Déchets électriques

Déchets dangereux

Mais aussi : Néons et ampoules basse consommation, peintures, solvants, produits chimiques, désherbants...

Source : www.adreva.fr

Pour plus d'informations :
Josselin Communauté
Tél. 02 97 22 24 90

Mail : cdc@josselin-communaute.fr
www.josselin-communaute.fr



Collecte sélective... Vous avez dit économie ?

Et oui, l'équation est simple. En embauchant deux agents et en disposant d'un camion-benne supplémentaire, le coût du service de collecte sélective baisse. Explications...

La collecte sélective, c'est la collecte des bacs jaunes dans lesquels vous déposez les déchets recyclables.

Jusqu'à la fin du mois de novembre, ces containers étaient collectés par une entreprise privée, titulaire d'un marché de prestation de service contracté avec Josselin Communauté.

Une étude, menée en interne a permis de démontrer que l'expérience acquise sur la collecte des déchets ménagers non recyclables (bacs verts) nous permet d'étendre cette compétence sur la globalité du service (1 327 bacs verts et 1 041 bacs jaunes). La proximité du quai de transfert des déchets situé à Josselin (compétence du SITOM-Mi) nous permet de faire des économies importantes sur le transport. Les containers appartiennent déjà à la Communauté de communes. Reste la benne et les agents : Josselin Communauté loue une benne dans le cadre d'un marché de service de trois ans (maintenance com-

prise) et a recruté deux agents (deux emplois aidés).

Le service rendu aux usagers et la fréquence de collecte restent donc identiques.

Ce nouveau mode de gestion sera testé sur trois ans, le temps pour Josselin Communauté de mener à bien la réhabilitation de la déchetterie intercommunale et de mener la réflexion sur la mise en place de la redevance incitative.

Les élus de la Communauté de communes font le maximum pour limiter les coûts du service de collecte des déchets. Néanmoins, des investissements importants sont nécessaires pour répondre à la réglementation. Par exemple, le projet de réhabilitation de la déchetterie doit se concrétiser en 2015. Nous devons rester performants dans notre politique de gestion des déchets. La qualité de ce service et de ses équipements font partie de l'attractivité de notre territoire.



Fréquentation estivale à l'Office de tourisme

Entre avril et septembre, l'Office a répondu à 6916 demandes au guichet, ce qui correspond à une fréquentation d'environ 17300 personnes. Ce chiffre est légèrement en hausse par rapport à l'année 2012, malgré des mois en fréquentation négative (-28% en avril et -4% en juillet).

Animation estivale

En 2012, Josselin Communauté et son Office de tourisme en partenariat avec les communes du territoire lançaient une nouvelle animation « Patrimoine Gourmand ». L'idée était de découvrir ou redécouvrir quelques éléments du patrimoine local à travers une courte visite guidée et de terminer par une dégustation gourmande de produits locaux. Forte de son succès, une nouvelle édition a été programmée au cours de l'été 2013 avec les communes de Guillac, Saint-Servant, Lanouée et les Forges.

Cette dernière a proposé le mardi 16 juillet une découverte du parc du château des Forges par M. Lévesque, de l'église ainsi que différentes expositions en rapport avec l'histoire de la commune et ses environs. De nombreux produits locaux en dégustation ont également ravi un public de près de 200 personnes.

Nouvelle localisation de l'Office de tourisme du Pays de Josselin

Le conseil communautaire du 30 mai dernier a validé l'implantation définitive de l'Office de tourisme à la Maison des Porches au 21, rue Olivier de Clisson à Josselin. Celle-ci est prévue au printemps 2014.

En attendant, l'office de tourisme est transféré depuis le 15 novembre à la pépinière d'entreprises Cap'actions (en face du cinéma Le Beaumanoir).

Faites des économies en réalisant des travaux



Propriétaires, des subventions sont toujours possibles pour :

- L'amélioration de la performance énergétique des logements
- L'adaptation au handicap ou au vieillissement

Le programme OPAH est terminé dans votre commune mais vous pouvez toujours bénéficier de subventions de :

- L'Agence Nationale de l'Habitat
- Le programme « Habiter Mieux » ou « Eco-Rénov »
- Le Conseil Général
- Les caisses de retraite

En plus, vous pourrez peut-être bénéficier du crédit d'impôt, de la TVA réduite, de l'éco PTZ.



Des questions ?

Le PACT HD 56 vous conseille et vous accompagne pour toutes vos démarches

→ Nous nous déplaçons à votre domicile pour effectuer un diagnostic technique et thermique de votre habitation ainsi qu'une étude financière. Nous effectuons aussi les demandes et le versement des subventions.

Pour tous renseignements :

- Permanence dans les locaux de Josselin Communauté le 1^{er} Mardi du mois de 10 h à 12 h
- Ou contactez-nous du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.

Depuis juin 2013, hausse des plafonds de ressources : 60 % des ménages peuvent bénéficier d'aides financières.

Subventions :
De 40 % à 100 %
des travaux

Les conditions de base :

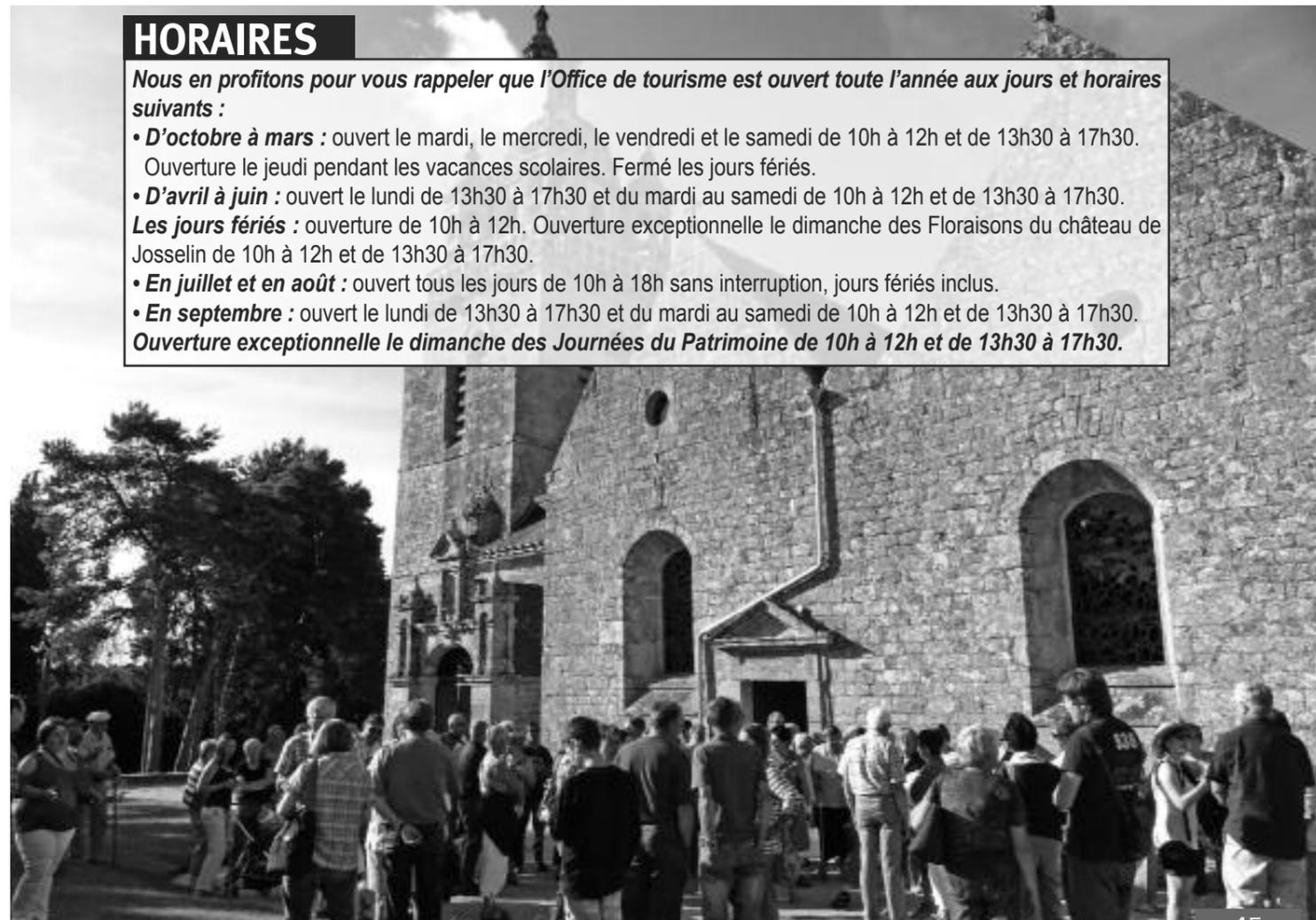
- Logement de plus de 15 ans
- Plafonds de ressources
- Gain énergétique minimum ou projet global d'adaptation



HORAIRES

Nous en profitons pour vous rappeler que l'Office de tourisme est ouvert toute l'année aux jours et horaires suivants :

- **D'octobre à mars** : ouvert le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30. Ouverture le jeudi pendant les vacances scolaires. Fermé les jours fériés.
- **D'avril à juin** : ouvert le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les jours fériés** : ouverture de 10h à 12h. Ouverture exceptionnelle le dimanche des Floraisons du château de Josselin de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- **En juillet et en août** : ouvert tous les jours de 10h à 18h sans interruption, jours fériés inclus.
- **En septembre** : ouvert le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Ouverture exceptionnelle le dimanche des Journées du Patrimoine de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.**



Les « news » de la Cyber-communauté

Bientôt un an que la Cyber-communauté est ouverte au public, et des projets se sont déjà concrétisés, tant avec les adultes que les adolescents ! Surfant sur cette bonne dynamique, la Cyber vous réserve encore pleins de surprises pour 2014. Outre les ateliers habituels pour les débutants, ateliers perfectionnement et accès libre, des nouveautés vont arriver afin de toujours mieux répondre aux attentes des usagers...

Ateliers ouverts à tous



Les « classiques » seront bien entendus toujours abordés :

- **Atelier photos** : transfert, classement, modification, montage, diaporama
- **Atelier traitement de texte** : création et mise en forme d'un document.
- **Atelier tableur** : utilisation d'un tableur, fusion et publi-postage, formules de base...
- **Utilisation de la messagerie classique et instantanée** (Skype, Facebook Messenger...)
- **Et toujours des ateliers suivants les besoins des usagers...**

En plus de ces ateliers classiques, des projets sont en études afin de proposer toujours plus de nouveautés et faire vivre au mieux cet espace communautaire :

- **Montage vidéos** : pouvoir retoucher vos vidéos, créer vos montages, couper des séquences, intégrer du texte, des photos, etc.... Le tout avec vos logiciels ou Adobe Premiere Elements à la Cyber.
- **Projet TV-Web** : projet ambitieux de « télé-réalité » sur le Pays de Josselin. A l'aide du matériel de la Cyber, le but est que chacun puisse partager des informations, des passions, des rendez-vous, etc.... Ouvert à tous, petits et grands, toute personne souhaitant dynamiser le Territoire sera la bienvenue. Prise de séquence vidéo sur fond vert possible, montage et mise en ligne à la Cyber !
- **Stage de découverte** : ces stages pourront être concentrés sur une ou deux semaines. Au programme par exemple, stage de découverte photographique. Savoir régler son appareil numérique, jouer avec la lu-

mière, changer de filtre (noir et blanc, saturé, sépia...), retoucher ses photos avec des logiciels comme Photo Philtre, Photoshop, etc...

- **Création d'un blog et forum par les usagers et pour les usagers** : la Cyber est aussi un lieu de partage, le but étant ici que chacun puisse s'entraider au travers d'un blog/forum.

Mercredi après-midi et vacances scolaires : des ateliers dédiés aux jeunes

Pendant l'été 2013, la Cyber-communauté a ouvert ses portes aux jeunes du Territoire (entre 12 et 17 ans) afin de leur proposer des ateliers spécifiques. Au vu du succès de ces ateliers, La Cyber-communauté propose maintenant des plages réservées aux adolescents. Rendez-vous donc tous les mercredis après-midis de 14h à 18h et pendant les vacances scolaires* du lundi au vendredi de 14h à 18h également.

*Hors vacances de Noël.

Au programme ces prochains mois

- **Atelier effets spéciaux** : prise de séquence sur fond vert (chromakey), rajout d'effets spéciaux et montage de l'ensemble avec des outils de retouche vidéo.
- **Atelier Stop Motion** : pour les jeunes le souhaitant, possibilité de créer de nouvelles vidéos StopMotion (essentiellement Lego®), et en projet, une grosse vidéo de plusieurs minutes avec les intéressés.
- **Atelier jeux-vidéo** : au programme cette fois, organisation de tournoi « League Of Legends », enregistrement de sessions de jeux afin de les publier sur YouTube, réalisation de tutoriels, et des nouveautés vidéo-ludiques.

Vous pourrez bien entendu toujours retrouver les vidéos finales sur notre page YouTube : www.youtube.com/user/cyberjosselin ! A vos souris !

La cotisation annuelle vous permet d'accéder à l'ensemble des animations proposées et aux plages en « accès-libre ».

Tarifs de la cotisation :

- 10 € habitant du territoire
- 15 € habitant hors territoire
- 30 € association et entreprise

REALISATION D'UNE ŒUVRE ARTISTIQUE AU PÔLE JEUNESSE

Pourquoi cette œuvre ?

Donner une âme au bâtiment fraîchement construit.

Le cadre de référence

Les élus de la Commission Service à la Population ont défini la commande comme une œuvre devant faire référence à l'interactivité; à savoir susciter et permettre l'échange et le jeu entre visiteurs ou en individuel. Une œuvre en autonomie d'utilisation qui ne nécessite pas de mode d'emploi.



Le projet artistique retenu

Il s'agit d'une sculpture en carton recyclé de style « arbre de vie à la manière de Klimt »...

Cette sculpture sera réalisée par les enfants de l'accueil de loisirs dans le cadre d'ateliers animés par 4 artistes. Cet arbre disposera de 365 tiroirs dans lesquels les enfants pourront glisser des menus trésors matériels (feuille, plume, trombone...) et immatériels (bisou, secret...) selon les envies. Les parents seront également invités à glisser leurs trésors... à partager avec leurs enfants.

Les étapes de mise en œuvre

12 demi-journées d'ateliers entre octobre 2013 et janvier 2014 :

- Ateliers d'écriture et de parole animés par Marie Anne Gouzien (La Tribu en filigrane, Questembert) : expression libre des enfants sur les petits riens qui font les bonheurs quotidiens et collecte des mots de nos proches.
- Ateliers de créations artistique animés par Nolwenn Floch (Sculpteuse et art-thérapeute, Sérent) : révéler les émotions qui passent par la couleur, les éléments de la nature et les petites choses futiles.
- Ateliers de fabrication de tiroirs à trésors animés par Stéphanie Matéos (Karton de Breizh, Josselin) : construction des tiroirs à trésors en carton qui constituent l'arbre, appréhension du volume par le matériau carton.
- Ateliers de sculptures en papier mâché animés par Henri Pierre Thouzeau (Espace Zen, Josselin) : réalisation de créatures imaginaires en papier mâché qui peupleront l'arbre de vie.

L'arbre ainsi planté va pouvoir s'épanouir au delà de ce calendrier : quotidiennement arrosé de confidences, de souvenirs, de coquillages, d'éclats de rires, de vents du large, et...

...le rendez-vous est donné en janvier pour le vernissage.

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS AUSSI AU PÔLE JEUNESSE

Période scolaire :

Bureau Josselin Communauté : lundi 8h30-12h, jeudi et vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30
Pôle Jeunesse : mercredi 15h-18h

Vacances scolaires :

Pôle Jeunesse : mercredi, jeudi et vendredi 15h-18h

Déclaration préalable et permis de construire

Nous informons les habitants de la commune que pour toutes les nouvelles constructions, ouvrages ou travaux sur un bâtiment existant nécessitent une autorisation administrative OBLIGATOIRE.

Pour les constructions neuves ou extension existante dans un premier temps, vérifier ou se renseigner à la mairie si votre projet est en zone autorisée constructible par rapport à la carte communale.

1- Les travaux ou constructions soumises à une déclaration préalable sont pour l'essentiel.

- Toutes constructions créant une surface de plancher ou d'emprise au sol comprise entre 5 et 20m² (habitation; aménagement des combles, garage, abri de jardin, terrasse, piscine).
- Tout agrandissement, extension de maison ou travaux sur construction existante supérieur à 5m².
- Les travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant.
- Les changements de destination d'un bâtiment avec ou sans travaux.
- L'édification ou création de clôture ou mur supérieur à 2m.

Demander en mairie le formulaire pour la déclaration préalable de type cerfa n° 13703*02 ou cerfa n° 13404*02 suivant le projet.

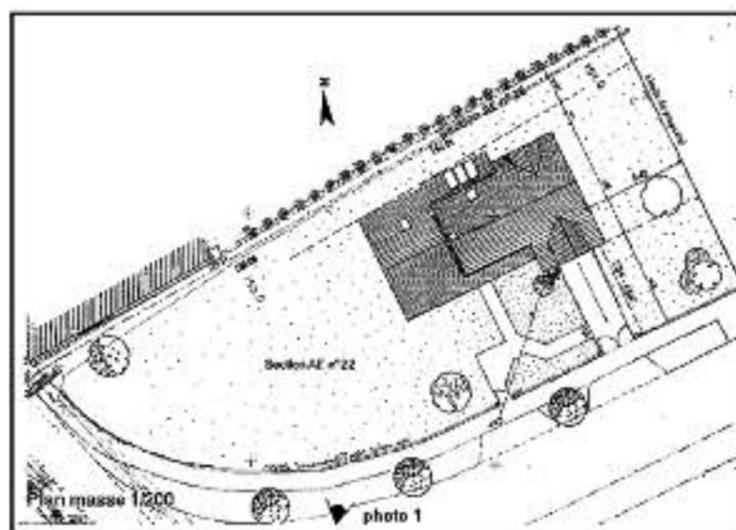
2- Les travaux ou constructions soumises à une demande de permis de construire sont obligatoires : pour toute construction neuve ou pour tous travaux sur une construction existante lorsqu'il porte sur une création de plancher supérieur à 20m² ou qu'il on pour effet de changer la destination de la construction.

IMPORTANT

Le recours à un architecte est obligatoire lorsque le projet dépasse une surface de plancher de 170m².

Demander en mairie le formulaire pour la demande de permis de construire de type cerfa n° 13409*02.

Votre dossier est à établir en 4 exemplaires et à déposer à la mairie.



Exemple de plan de masse

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre un rendez-vous à la D.D.T.M.56 de Ploërmel, responsable de notre secteur : Mme BEZIAU Sandra.

- **C.P.A.M (sécurité sociale)**

1^{er} mardi du mois de 9h30 à 11h30

- **M.S.A.**

3^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h

- **F.N.A.T.H. (mutilés du travail)**

1^{er} jeudi de 10h15 à 11h30 et dernier vendredi du mois de 14h15 à 15h30

- **Mission locale (16-25 ans)**

2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9h à 11h30 sur rendez-vous.

- **Association des veuves et des veufs**

1^{er} mardi de chaque mois de 10h à 12h

- **PMI et assistances sociales du canton**

Prise de rendez-vous au centre médico-social de Ploërmel - 02 97 73 22 00.

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) :

- Puéricultrice (Mme DUPUIS) : le mercredi matin
- Consultations médicales : Dr FRESIL sur rendez-vous

- **Assistances Sociales**

- M. Tuet (Lanouée, Les Forges, La Grée St Laurent, Helléan et Josselin) : lundi et mercredi de 9h15 à 12h15 sur rendez-vous.

- Mme Abjean (Guégon, La Croix Helléan, Guillac, St Servant, Quily et Cruguel) : jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous.

- **Famille rurales**

C. Rault - 02 97 93 53 15

Atelier patchwork : le mercredi de 14h à 18h

- **Relais d'information et d'orientation pour personnes âgées**

- Tous les matins de 9h à 12h
- Le lundi de 13h30 à 16h30
- Le mardi, mercredi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous

Contact : Morel Morgan

Tél. 02 97 73 94 22

- **ADMR**

Tél. 02 97 73 94 23, mêmes jours et heures d'ouverture que le Rocher Bleu mais fermé le mercredi (aide ménagère aux personnes âgées, handicapées et aux familles, téléalarme)

- **Portage de repas**

L'après-midi de 14h à 17h (fermé le mercredi)

Tous les jours, aux heures d'ouverture du Centre Social, accès libre à :

Documentation R.I.J. (Enseignement, Formations-Métiers, Emploi, Formation Continue, Société-vie pratique, Loisirs, Vacances, DOM-TOM et étranger, Sports).

Communiqués de la mission locale (emplois et formations ; avis de concours...)

La madone des motards

le 15 août 2013

